

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 19 DECEMBRE 2005**

PROCES-VERBAL

---o0o---

Sont absents ou représentés :

- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. VELAY)
- M. Jean-Pierre LELEUX (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Henri LEROY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Marius PAPI (pouvoir à M. VICTOR)
- Dr Georges ROUX (pouvoir à M. PAUGET)

La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Monsieur Christian ESTROSI.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

M. ESTROSI.- Mes chers collègues je vous invite à prendre place et conformément au règlement intérieur, je vous propose de procéder à la nomination de M. Tabarot en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de procéder immédiatement à l'appel des présents.

M. TABAROT.- Merci M. le Président.

M. Tabarot, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil général.

Le quorum est atteint, M. le Président.

M. ESTROSI.- Je vous remercie ; notre séance peut donc se dérouler, je la déclare ouverte. Je salue la présence à cette séance publique d'une représentation d'élèves du collège du Cannet et je leur souhaite la bienvenue dans cet hémicycle.

Je vais immédiatement commencer notre ordre du jour par le rapport n°1 qui concerne l'évolution de la tarification en matière de transport et je passe la parole à son rapporteur, Louis Nègre.

1.- Evolution de la tarification en matière de transports

M. NEGRE.- Merci M. le Président, merci doublement, de me faire l'honneur de présenter ce rapport que vous avez vous-même présenté à la presse. Il s'agit d'un rapport important qui permettra l'expérimentation sur le réseau départemental de transport, de baisser le coût pour les usagers et permettre un transfert modal de la route vers les transports collectifs. Vous avez d'ailleurs plusieurs avenants, plus une note au rapporteur pour les voyages hebdomadaires.

Quel est le constat : vous le connaissez, les Alpes-Maritimes ont un double problème, le logement, et dans ce domaine le Conseil général a une politique très offensive, deuxième sujet de préoccupation majeure, il s'agit des déplacements au sens large. Et là, il y a une vision d'une politique globale dans ce domaine avec une politique d'aménagement du territoire. J'en veux pour preuve ce que le Conseil général fait depuis deux ans :

- il s'est attaqué au niveau routier, à tous les points noirs avec plus d'un milliard d'euros de prévision de dépenses dans ce domaine, pour faciliter les déplacements et cette année, mes chers collègues, 150 M€ ont été dépensés sur la voirie. C'est dire l'importance de ce chapitre.

- il a fait un effort considérable en faveur des transports en commun je vous rappellerai pour mémoire, le contrat de plan départemental signé avec la CANCA pour le tram, la ligne Cannes -Grasse avec le contrat de plan Etat-Région, la troisième voie littorale. Enfin nous avons la mise en place d'un syndicat mixte des transports des Alpes-Maritimes pour coordonner l'ensemble des transports et créer cette fameuse carte orange ou carte azur de demain.

- enfin troisième volet particulièrement important dans l'aménagement du territoire et pour coordonner ces déplacements, il s'agit des modes de déplacements doux pour lesquels nous avons initié un schéma départemental cyclable avec, un engagement particulièrement lourd de 50 M€.

Alors, que nous propose-t-on aujourd'hui? Nous vous proposons d'aller de l'avant avec une nouvelle action c'est-à-dire un tarif unique pour tous, qui est le plus bas de France à l'heure actuelle.

Pourquoi ? Pourquoi une tarification unique sur le réseau départemental ?

D'une part, et c'est la raison majeure, favoriser de manière concrète, objective, efficace, opérationnelle un transfert modal des véhicules particuliers vers le mode transport en commun. C'est aussi réduire la saturation routière et rendre les transports collectifs plus attractifs. Deuxièmement, c'est un objectif de politique sociale de faire en sorte que tout un chacun puisse se déplacer le plus facilement possible. Les interviews réalisées par les médias dans ce domaine montrent que lorsqu'on a annoncé le tarif d'1,30 €, certains usagers ont dit qu'enfin ils allaient pouvoir se déplacer plus facilement pour aller voir leurs amis ou leurs parents.

C'est aussi, dans une vision d'aménagement du territoire, réduire les inégalités territoriales, c'est permettre de se déplacer de Nice à Cannes, de Nice à Menton, de Nice à Saint-Étienne pour le même prix. Qui dit mieux ? Qui peut faire mieux pour réduire cette fracture territoriale, que de pouvoir mettre en place ce tarif commun ? C'est préparer l'intégration de l'ensemble des réseaux des Alpes-Maritimes pour aller vers la carte Azur et c'est enfin un élément très important, sur lequel le Conseil général et son président ont mis l'accent, c'est réduire la pollution, favoriser une qualité de vie pour tous nos azuréens.

Alors, quelles sont les conséquences de cette tarification unique ? Vous vous posez la question quand auparavant il fallait 6,50 € pour aller de Nice à Grasse, quand il fallait 6 € pour faire Nice-Cannes, Nice-St-Martin de Vésubie : 10,40 €, Nice-Valdeblore : 13,40 €, Nice -Saint-Etienne-de-Tinée : 14,70 €, grâce à la politique que nous vous proposons, ce sera 1,30 €. Et si nous prenons les abonnements mensuels Nice-Grasse de 146 euros va tomber à 30 euros. Rappelez-vous, pour les jeunes et les étudiants, Nice-Grasse : 146 euros, Nice-Cannes : 135 euros et tout cela va descendre à 20 euros. Ce sont donc des réductions de prix qui peuvent atteindre 90 % par rapport à ce qui existait auparavant, 1,30 € l'unité pour le ticket, voilà le prix de base. 30 euros pour tout le monde, salariés et grand public, 20 euros pour les jeunes et les étudiants et

je vous rappelle que nous avons déjà une tarification à 30 euros par trimestre pour les scolaires.

C'est dire que dans ce domaine, nous allons très fort, et nous nous appuyons sur une expérimentation de baisse tarifaire que nous avons faite dans la Vallée du Paillon. Dans la Vallée du Paillon, grâce à cette expérimentation qui a permis de baisser les tarifs de 65 à 80 %, nous avons augmenté de 47 % le nombre d'usagers, nous sommes passés de 11 677 voyages en octobre 2004 à 17 193, soit 47 % d'augmentation, voilà ce qu'a donné une tarification beaucoup plus abordable.

Alors on peut se poser la question de savoir si, effectivement, le jeu en vaut la chandelle et si cela ne va pas coûter trop cher. Mais quand on voit que l'on va permettre de favoriser les déplacements de dizaines de milliers de voyageurs, tous les jours, cette mesure coûtera six millions et demi d'euros par an. Six millions et demi d'euros par an sur un budget de plus d'un milliard d'euros, le président du Conseil général a souhaité faire ce geste et je l'en remercie vivement.

Alors il va falloir que la communication soit à la hauteur pour que chaque citoyen le sache. Ici, derrière moi, je pense que tout le monde est au courant, mais on le fait aussi pour tous ceux qui habitent dans les Alpes-Maritimes, donc il va y avoir quatre campagnes de communication :

- une campagne médiatique fin décembre et en janvier 2006,
- ensuite une campagne d'affichage sur le réseau d'abris-bus et sur les lunettes arrière des autocars,
- un tirage ensuite de 200 000 flyers sur l'ensemble des communes, des gares routières et à bord des autocars,
- et enfin sur le site Internet du Conseil général.

Bref, nous faisons le pari d'une hausse de la fréquentation de 30 à 50 % des passagers. Cela signifie que nous allons pouvoir avoir 10 à 15 000 véhicules individuels en moins chaque jour sur nos routes. Les Alpes-Maritimes, à travers ce projet démontrent qu'elles sont et qu'elles continuent à être un département pilote. Je le rappelle, c'est une politique innovante en France et seuls aujourd'hui trois départements sur quasiment cent ont mis en place une tarification unique.

C'est également une politique sociale et de cohésion territoriale puisque, je le rappelle le tarif mis en place dans les Alpes-Maritimes est nettement moins cher que ceux des tarifications uniques instaurées en France, autour de 1,70 à 2 €.

Enfin c'est une politique qui se traduit par des actions concrètes sur le terrain. M. le Président, vous allez faire plus de 20 000 heureux tous les jours, plus un le vice-président délégué au déplacement qui est particulièrement heureux de voir la politique que nous menons en matière de déplacements. Dans celle-ci, on avance au son du canon, dirais-je. Et ce n'est pas fini, chers collègues, d'autres chantiers s'ouvrent, avec notamment le schéma départemental des déplacements et une billettique commune sur l'ensemble des Alpes-Maritimes.

J'en terminerai, M. le Président, par une phrase : comme l'a dit un conseiller général ici présent, non membre de la majorité, récemment à Cannes, « On en avait rêvé, Estrosi l'a fait. »

(Applaudissements et rires)

M. ESTROSI.- Je vais passer, puisque vous faites référence à l'opposition, je vais leur passer la parole bien évidemment ; j'ai une demande de parole du groupe socialiste et les verts. M. Vinciguerra.

M. VINCIGUERRA.- Je vais assumer cette phrase, il paraît que c'est moi qui ai dit cela, je le confirme, mais à prendre dans le contexte.

Restons convenus, que dire encore sur le sujet. Il semble bien que tout ait été dit, notamment dans la conférence de presse de lundi dernier au cours de laquelle vous avez dévoilé à la presse la décision que nous allons prendre réellement aujourd'hui.

D'abord sur le fond, c'est bien. Cela va dans le bon sens, nous voterons ce rapport. D'ailleurs il n'y a pas de suspens, encore une fois, on le sait depuis la semaine dernière. C'est bien donc, on ne va pas boudier son plaisir. Effectivement j'ai dit à propos du plan de résorption des points noirs, « vous en rêviez, Estrosi l'a fait. » Cela dit, il a fallu quand même rêver longtemps parce que c'était dans un document que nous avons édité en 1992, on a donc rêvé pendant 13 ans de la résorption des points noirs.

M. ESTROSI.- Si vous aviez pu tout faire pour que j'y arrive plus tôt, cela m'aurait bien rendu service.

M. VINCIGUERRA.- C'est vrai mais de votre côté, on a remarqué une certaine lenteur à émerger ; quelque blocage sans doute, quelque part.... Je ne sais pas lesquels, mais...

M. ESTROSI.- Moi non plus, c'est un mystère de la Sainte Trinité probablement.

M. VINCIGUERRA.- Je passe là-dessus, c'est un document qui date de 92, la résorption des points noirs, et une tarification unique des transports collectifs. Effectivement, on l'a rêvé longtemps ; c'était un cauchemar au départ. Il a fallu éponger un certain nombre d'injures, passons là-dessus, tout va beaucoup mieux au moins sur ces sujets sur lesquels on trouve en quelque sorte un consensus : des alternatives au doublement autoroutiers se mettent en place, me semble-t-il, et je considère cette mesure comme une alternative au doublement autoroutier dans ce département. C'est ma lecture à moi !

Encore une remarque mineure : c'est bien, je le répète mais ce n'est pas révolutionnaire ; on a cru entendre Zapata. Non, nous ne sommes pas les premiers, bien d'autres départements l'on fait avant nous, pas trois, j'en dénombre en allant vite six : la Meurthe-et-Moselle, en 2001, le Finistère, la Sarthe, les Côtes-d'Armor, la Dordogne, l'Ardèche, je suis allé vite.

M. ESTROSI.- A quel tarif ?

M. VINCIGUERRA.- Certains ont des tarifs plus élevés.

M. ESTROSI.- Certains ou tous ?

M. VINCIGUERRA.- A partir de 1,50 € jusqu'à 3 €. Nous sommes les moins chers, oui, mais j'y reviendrai parce que j'ai aussi un certain nombre d'impacts budgétaires, nous sommes de ceux qui pouvons nous le permettre, mais si ! Néanmoins, on en a annoncé trois, il n'y en a pas que trois, nous ne sommes pas les premiers, nous avons les moyens de faire mieux ; cela dit il y a certaines mauvaises langues, dont je ne fais pas partie, qui répètent que dans cette affaire on redécouvre la tête de veau. Si tel était le cas, faites attention, redécouvrir la tête de veau c'est politiquement porteur mais dans un laps de temps assez compté,

on l'a vu par ailleurs, les exemples ne se comptent plus, y compris parmi les plus grands.

Encore un mot, s'il vous plaît ; ce dispositif, et là je pense que nous allons un peu plus au fond et que nous sortons du superficiel, ce dispositif va coûter au Département, Louis l'a dit, six millions et demi d'euros par an. Il s'agit bien d'un engagement financier permanent, de la même façon que le Conseil général accompagne sa politique de TER par la création de toutes sortes de tarifs préférentiels réservés aux différentes catégories d'usagers. Nous, Conseil général des Alpes-Maritimes, faisons la promotion à l'aide d'un engagement budgétaire à long terme. Puisque nous parlons de budget et de déplacement, il m'apparaît tout à fait pertinent d'évoquer les différents débats qui concernent notre département en matière de déplacement.

Je ne suis pas hors sujet puisque nous sommes aussi dans le débat sur les orientations budgétaires. La LGV, la décision est prise. Le doublement autoroutier, le débat est en cours. Tous ces projets d'infrastructures de déplacement vont avoir un impact sur nos finances et le budget. La LGV dans le choix que nous privilégions vous et moi, qui a été celui annoncé par RFF doit, selon les déclarations gouvernementales (vous faites partie du gouvernement), être cofinancée par les collectivités territoriales, à hauteur de 50 %, d'un coût aujourd'hui réévalué à près de sept milliards d'euros. Le doublement autoroutier, deux milliards et demi d'euros dans sa version la plus longue et la plus contestable, relèverait d'une subvention d'équilibre à un pourcentage comparable.

Ces projets d'équipement structurant devront être accompagnés d'aménagements très différents selon le projet : des lignes TER et TCSP pour la LGV, un réseau de voies majeures nouvelles pour le doublement autoroutier. Sur ces investissements, que je qualifierai de collatéraux et non pas de mineurs, l'État va nous regarder nous débrouiller tout seuls. Nous ne pouvons pas tout faire, nos budgets n'y suffiront pas.

Je rappelle que le contrat de plan pour les Alpes-Maritimes a prévu un engagement de l'ordre de 60 millions d'euros par an. Donc, avec cela, car c'est bien la référence, nous ne pouvons pas faire face à la fois à la LGV, au doublement autoroutier, nos voies majeures, notre promotion du transport

collectif. Il faut faire des choix, définir des priorités, nous n'y échapperons pas malgré la volonté que nous avons de tout faire le plus vite possible.

Je rappelle ce que j'ai déjà dit, la Directive Territoriale d'Aménagement a défini ces priorités dans une concertation qui avait le mérite d'avoir une vision globale. La priorité, c'est le transport collectif et c'est pour cela que je vais me réjouir de voter le rapport que nous avons aujourd'hui afin de sortir notre département de la préhistoire des déplacements.

En deuxième lieu, et seulement en deuxième lieu, des réservations d'emprises, et seulement des réservations d'emprises pour des infrastructures routières dans des zones potentiellement difficiles au cas où les transports collectifs n'apporteraient pas les résultats attendus. La LGV, c'est du transport collectif. Choisissons donc de préparer la LGV en construisant le berceau de transports collectifs qui doit l'accompagner, avant toute autre préoccupation. Je veux bien que l'on réserve des emprises sur le contournement de la capitale départementale mais ne réclamons pas trop vite sa réalisation, ce n'est pas la route qui va apporter une solution à un problème que la route n'a pas résolu en cinquante ans. Et en tout état de cause, nous n'avons pas les moyens de tout faire.

Pour conclure, brièvement, rassurez-vous, il faudrait revenir sur le mode de communication que vous réservez à ce type de dossier. Vous avez épuisé le stock des sujets de communication majeure, les plans départementaux, le plan collège, le plan routier, pour parler vulgairement, cela s'est fait tout seul. Avec le plan énergie nous sommes rentrés dans des sujets à impacts moins forts ou insuffisants sur lesquels il faut éveiller l'attention de la population. Alors vous communiquez bien avant l'adoption, ainsi vous êtes le seul à vous exprimer et quand votre opposition parle, une semaine après, le sujet est éventé et l'intérêt a baissé. C'est de la pure technique de communication. L'ennui, c'est que c'est aussi une instrumentalisation de la démocratie. Les conseillers réunis en séance deviennent une chambre d'enregistrement de plans et de projets déjà annoncés à qui la presse a donné la certitude de la chose publiée. C'est une version contemporaine du bonapartisme...

(Brouhaha)

M. ESTROSI.- Et en plus je le revendique. Au moment où l'on veut revisiter l'histoire, je ne m'interdis pas d'être bonapartiste, je l'assume.

La parole est à M. Albin, pour le groupe communiste.

M. ALBIN.- Merci M. le Président. Pour notre part également nous aurions souhaité que l'annonce soit faite après que notre Assemblée ait eu à se prononcer sur cette mesure. Une mesure tarifaire incitative que nous souhaitons depuis bien longtemps en ce qui nous concerne et qui aujourd'hui se concrétise, c'est pour cela que nous l'approuvons totalement. Cependant, il y a deux mesures que nous souhaiterions voir venir compléter ces dispositions : la première concerne les personnes les plus démunies de notre département et il serait selon nous opportun que l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux, aient la possibilité de bénéficier du même tarif que celui qui est accordé aux RMIstes, je pense que c'est quelque chose de réalisable.

Dans le même temps, il serait également intéressant que pour les demandeurs d'emplois qui doivent se rendre à un entretien préalable à une embauche, la gratuité sur le réseau TAM leur soit accordée. Enfin, pour que l'attractivité de ces dispositions soient complètes, il nous paraît opportun également que soit étudiée, très rapidement, une meilleure desserte de l'ensemble des zones ouvertes par le réseau TAM. Cela ne veut pas forcément dire qu'il va falloir rajouter des cars supplémentaires mais travailler de façon « intelligente » sur les possibilités de rabattement sur des lignes bien structurées ou sur le réseau ferroviaire de façon à ce que la desserte des zones du moyen et haut Pays soit améliorée.

Je pense que ces trois dispositions vont permettre de mieux répondre aux besoins des populations qui n'hésiteront pas – et nous l'avons vu dans le Paillon dans ces conditions, à emprunter de façon plus pérenne les transports collectifs et notamment les cars du réseau TAM.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Oui Me Balarello, rapidement parce que cela ne mérite pas un grand débat, 1,30 € nous sommes tous d'accord.

M. BALARELLO.- M. le Président, très rapidement je vais essayer d'être rapide, mais je voudrais attirer votre attention sur le point suivant : la vallée de la Roya n'est pas couverte par un réseau de transport en bus. Alors bien évidemment, c'est le seul secteur mais c'est la raison pour laquelle je suis demandeur avec des tarifs différents.

Vous savez également que demeure le problème ferroviaire et où la Région traîne un peu les pieds, je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs. Je voudrais profiter de cette séance pour qu'il y ait aujourd'hui une discussion entre vous-même, notre vice-

président des transports et les conseillers généraux intéressés dont M. Mary et moi-même, sur ce problème et que nous réfléchissions au transport dans les vallées de la Roya par le train puisqu'il n'y a pas d'autocar

M. ESTROSI.- Juste une petite réponse malgré tout pour partager un grand instant de satisfaction avec chacune et chacun d'entre vous puisque j'ai le sentiment que c'est partagé sur tous ces bancs.

D'abord c'était le fruit d'une démarche collective et très constructive et je remercie notamment le groupe communiste qui vient de s'exprimer avec beaucoup de sobriété. La desserte de la Vallée du Paillon nous a servi d'opération pilote pour mesurer l'impact que cela pourrait avoir ; après l'avoir mis en œuvre, ensemble, au mois d'octobre, ce tarif dans la vallée du Paillon, on a pu constater qu'en moins de trois mois, nous enregistrons 47 % de fréquentation en plus.

M. Albin, je vous dis tout de suite oui à votre proposition de l'extension des tarifs à tous les bénéficiaires de minima sociaux.

Pour le reste, l'annonce à la presse, M. Vinciguerra, vous m'avez même devancé. Je vous rappelle qu'il s'est tenu une réunion à Cannes, avant même le point presse qui n'était d'ailleurs pas un point presse mais une réunion avec les transporteurs au cours de laquelle vous-même avez annoncé au nom du Conseil général en disant : « on en a rêvé, Estrosi l'a fait ! ». Donc c'est vous qui l'avez annoncé le premier et vous nous faites le reproche de l'avoir annoncé à l'occasion d'une réunion de travail la semaine dernière avec les transporteurs.

C'est toujours la difficulté de l'exercice, lorsque l'on essaie de faire adhérer le plus grand nombre, il y a l'assemblée départementale, les usagers, les transporteurs ; comment voulez-vous que l'on réussisse sur une opération comme celle-ci si on n'y associe pas les transporteurs eux-mêmes !

Donc nous avons effectivement communiqué après que la commission des Transports ait, à l'unanimité, adopté ce dossier ? On n'a pas anticipé la décision de l'Assemblée puisque la commission des Transports s'est prononcée à l'unanimité et ensuite nous avons réuni les transporteurs pour leur faire part de cette décision et avoir leurs réactions pour savoir dans quelle mesure nous pouvions être assurés que cette décision politique de notre assemblée départementale pourrait être appliquée sans défaillance de leur part, et vous étiez d'ailleurs conviés aussi à cette réunion.

Les élus du groupe communiste sont venus et ont partagé cette annonce avec nous alors que vous n'êtes pas venu partager cette annonce avec nous. Ne me faites pas le reproche de l'avoir annoncé seul, avant, pour en retirer le moindre bénéfice et je m'inscris en faux contre cette démarche. C'est dommage, vous dites : « mince, c'est bien on va voter pour, et parce que c'est bien, il faut qu'on trouve un petit truc pour expliquer que ce n'est pas si bien que cela, sur le ruban et sur l'habillage. » Allez, sautez de joie, c'est Noël ! Vous me dites, on a attendu 13 ans et parce que l'on a attendu 13 ans il n'aurait pas fallu le faire ? Attention vous avez dit qu'il n'y en avait que trois en France, moi j'ai regardé, il y en a six ! C'est très grave d'avoir dit qu'il y en avait trois au lieu de six. Six sur 99 au lieu de trois sur 99. Et quand je vous dis de regarder la tarification sur les six, qui est le plus bas ? Vous regardez vos chiffres parce que vous êtes bien documenté, cela nous les avons, 1,50 € le plus performant des six autres et nous sommes à 1,30 € donc nous sommes oui, M. Vinciguerra, les seuls en France à avoir une politique unitaire qui soit la plus faible de France et personne ne peut le contester.

Mes chers collègues, nous sommes le seul département de France à avoir une politique de tarification des transports départementaux unitaire qui soit la plus basse de notre pays. C'est cela que vous pouvez revendiquer sur tous ces bancs, je vous invite à le faire parce que je crois que c'est à l'honneur et de notre assemblée et de l'ensemble de notre département.

Alors M. Albin, comme vous-mêmes, on fait référence au TER ; vous, vous avez fait référence au TER en souhaitant que la Région conduise une politique attractive en matière tarifaire qui, entre nous soit dit, n'a rien à voir avec ce que nous proposons aujourd'hui. Là où M. Albin propose que nous essayions d'étendre cette tarification à des dessertes plus importantes et pourquoi pas, en nous greffant sur le réseau ferroviaire, notamment, ainsi que je l'ai déjà fait et je refais la proposition par l'intermédiaire de M. Patrick Allemand, premier vice-président du Conseil régional : nous souhaitons que la Région partage notre politique de transport dans le département.

Je demande solennellement, aujourd'hui, au Conseil régional de PACA – M. Vinciguerra vous pourriez mieux écouter parce que c'est un sujet, je n'ai pas 13 ans de retard là, j'essaie d'avoir de l'avance -, je fais la demande solennelle au Conseil régional PACA de faire un tarif qui s'aligne sur celui du Conseil général.

Que nous menions ensemble la même politique tarifaire, que nous soyons en mesure de délivrer la même carte d'abonnement dans le département des Alpes-Maritimes, 1,30 € le TER, 1,30 € le transport routier des Alpes-Maritimes et les mêmes tarifs d'abonnement. M. le premier vice-Président de la Région, je vous en fait aujourd'hui la demande solennelle et je vous demande de la transmettre au président du Conseil régional en notre nom. Je pense que vous vous grandiriez en vous alignant sur la politique tarifaire du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Vous avez fait allusion, essayé de faire diversion en parlant de la LGV, je ne rouvrirai pas aujourd'hui ce débat ; il sera temps de faire le bilan. Ce que je veux, c'est ne pas faire perdre mon département ; vous voulez que je retarde le débat sur la LGV alors que l'on vient de gagner une nouvelle étape ? Vous voulez que je retarde le débat sur le dédoublement autoroutier alors que nous avons besoin, le plus vite possible, de faire les réserves nécessaires ? Vous voulez aujourd'hui que l'on se prononce sur des choix ? Bien évidemment, on ne pourra pas tout payer mais voyez-vous, M. Vinciguerra, chacun sur ces bancs sait que j'ai une détermination farouche, un acharnement déterminé à faire gagner mon département que, après avoir gagné la LGV, le débat public sur le contournement autoroutier, je me battraï sur les autres étapes pour gagner aussi les financements nécessaires de l'État et de l'Europe pour que l'on ne s'en tienne pas simplement à la décision du conseil d'administration de RFF.

On me connaît, quand j'ai décidé d'aller jusqu'au bout, j'y vais.

Vous me dites aujourd'hui qu'il faut faire des choix, moi je vais vous dire, je ne fais pas des choix, je passe la tarification à 1,30 € ; je veux aller plus loin dans la modernisation des transports routiers, des transports ferroviaires, nous aurons des propositions innovantes à faire dans les mois et les semaines qui viennent.

Je veux la LGV, je veux le dédoublement autoroutier, je veux mener jusqu'à terme mon schéma de résorption des points noirs. Vous voulez choisir, moi je veux tout prendre ; c'est la différence entre votre détermination et la mienne. En tout cas, sur tous ces bancs, je veux vous remercier d'avoir apporté votre contribution à cette grande décision pour le département des Alpes-Maritimes ; je crois, au moment où nous commençons à être reconnus pour notre excellence, que c'est une étape de plus que nous franchissons aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. ESTROSI.- Alors je vais mettre maintenant aux voix le rapport n°1.

Donc aujourd'hui, pour les Rmistes, les abonnements sont pris en charge à 90 % de leur coût dans le cadre d'actions de formation. Concernant la demande de M. Albin, d'étendre cette mesure aux bénéficiaires de l'allocation aux parents isolés et aux chômeurs titulaires de l'allocation solidarité, il faudra voir cette question avec les transporteurs ; donc je vous propose de mettre en place cette mesure au BP 2006. Dans le procès-verbal, je joins cette proposition au rapport d'aujourd'hui et nous l'inscrivons au BP 2006 afin de modifier les avenants avec les transporteurs.

Sur cette base, je mets aux voix le rapport n° 1. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité. Et je vous en remercie.

Le rapport n°1 sur l'évolution de la tarification en matière de transports mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux des séances des 28 octobre et 21 novembre 2006

M. ESTROSI.- Avant de vous donner la parole, je voudrais vous faire adopter les PV des réunions des 28 octobre et 21 novembre 2005. Avez-vous des observations à faire à leurs propos ? M. Vinciguerra ?

M. VINCIGUERRA.- Mineures, M. le Président ; c'est mineur mais tout de même, sur mon intervention dans le cadre du plan Énergie, on me fait dire RFF quand je parlais de RTE, tout de même j'arrive à faire la différence entre les deux institutions et croyez-moi, je suis aussi volontaire et énergique que vous là-dessus.

M. CUTURELLO.- M. le Président, les rapports sont très détaillés ; simplement une petite exigence supplémentaire si c'était possible, pouvoir les avoir ne serait-ce que 24 heures avant, ce qui nous permettrait de les lire avant de les adopter.

M. ESTROSI.- Je transmets à nos services cette exigence de votre part qui me paraît légitime.

Donc je mets aux voix les PV des réunions du 28 octobre et du 21 novembre. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Les PV sont donc adoptés.

Les PV des réunions des 28 octobre et 21 novembre 2006 mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

6. Procédure d'acquisition du cinéma Mercury

M. ESTROSI.- Je passe la parole au Dr Frère à qui j'ai confié une mission pour le rapport n° 6 sur la procédure d'acquisition du cinéma Mercury à Nice, et qui va devoir s'absenter.

M. FRERE.- M. le Ministre, les jours passent et se ressemblent : samedi dernier, vous avez signé une convention très importante avec la société d'agriculture en présence d'ailleurs de très nombreux conseillers généraux de toute tendance. Et il faut le dire et l'affirmer, le Conseil général a sauvé le palais de la République et a sauvé ce bâtiment patrimonial du département. Et là, dans une continuité, de l'action du Conseil général, vous allez faire un nouveau cadeau de Noël aux Niçois. Nous allons sauver le cinéma Mercury, c'est important de sauver un cinéma, un court métrage qui finit bien et qui aurait pu être un long métrage dramatique.

Sauver un cinéma de trois salles, pourquoi ? Sauver d'abord pour les passionnés de cinéma et pour les jeunes, leur donner la possibilité d'avoir des activités cinémas d'essai, d'avoir des tarifs préférentiels. Nous allons sauver pour les Niçois, cette salle emblématique ; le Conseil général souhaite acquérir ce cinéma et sauver ces salles. C'est un beau cadeau de Noël, M. le Ministre et j'ai été heureux de le rapporter.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. Victor, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Très succinctement, nous voulons à notre tour pointer de façon positive cette décision que nous allons prendre. On aurait pu penser que cela revenait à la ville de Nice de conserver cet outil culturel que sont les cinémas Mercury. J'ose espérer que dans la démarche qui nous conduit à cette décision, on s'est informé de ce qui était la caractéristique de ces salles, beaucoup de mouvements associatifs fonctionnaient ou bien c'était la seule dimension de cinéma d'art et d'essai qui subsistait bien au-delà de la seule ville de Nice d'ailleurs. J'ose espérer que pour l'avenir, nous continuerons à fonctionner de la sorte parce que, au-delà de devoir passer des films que nous n'avons depuis trop longtemps plus l'occasion de voir ou de continuer à pouvoir voir des films plus récents, le Mercury coopérait énormément avec le mouvement associatif. J'ose espérer que nous continuerons dans cette voie avec tout le mouvement associatif qui était drainé par cette salle.

M. ESTROSI.- Merci M. Victor. Me Concas.

M. CONCAS.- Merci M. le Président. Il est particulièrement symptomatique de voir une fois de plus le département venir au secours de la ville de Nice parfaitement incapable de proposer un projet de cinéma. C'est dire si le temps a passé, si les projets ont été envisagés, les incapacités se succèdent et une fois de plus, nous venons pallier cette carence.

C'est la fin du dossier qui m'intéresse. Vous nous apprenez que nous allons consacrer 950 000 € pour l'acquisition des murs et du fonds mais aussi et surtout vous envisagez d'engager une réflexion sur le projet culturel qu'il conviendrait de développer dans ce lieu. En relevant cette phrase, je me tourne vers le vice-président Alain Frère en lui rappelant qu'il existe une commission Culture, qui, de mon point de vue, ne se réunit pas suffisamment et si elle veut trouver une expression un peu originale, c'est précisément à la faveur du cinéma Mercury, pour que non seulement les élus qui composent cette commission mais aussi les associations parfaitement connues de notre assemblée départementale puisse y trouver un lieu d'expression pour précisément prolonger le projet ambitieux qui est le nôtre. Voilà pourquoi il me paraissait non seulement utile d'apporter notre soutien mais aussi de compléter cela par un travail en commission qui me paraît à l'évidence, indispensable. Merci.

M. ASSO.- M. le Président, je crois savoir que lors d'une prochaine assemblée, lors du vote du budget, la présentation de la politique cinématographique que vous envisagez de lancer et dont vous m'avez confié une partie de la tâche se fera. Mais je voudrais intervenir sur ce sujet pour évoquer deux ou trois points.

D'abord, il n'y a pratiquement plus de places dans certaines villes, cela vient d'être rappelé, pour les lieux dédiés au cinéma d'art et d'essai, alors que manifestement c'est un endroit privilégié où s'exprime un certain nombre de talents. De grands metteurs en scène ont commencé à être vus en France avant d'être vus sur le plan mondial, ne serait-ce que Woody Allen ou encore Almodovar ou Kusturica. Donc cette tradition, il faut la maintenir. Peut-être que du point de vue de la réflexion, il faut tenir compte de l'évolution des choses parce que les cinémas ou les salles de cinéma d'art et d'essai ont été souvent un peu monacales voire même très austères ou sectaires. Cela manifestement a une explication car il existe un public, Alain Resnais est né comme cela, mais ce public est peut-être moins disponible, plus vieillissant, les nouvelles générations ont d'autres intérêts parce qu'elles sont sollicitées par un imaginaire différent et quand on voit l'explosion des jeux vidéo, les images de synthèse, la révolution du numérique, je pense que si l'on doit avoir un projet à propos du cinéma

d'art et essai, il faut s'appuyer sur les associations qui savent s'en servir ; mais on ne peut pas ne pas réfléchir aux nouvelles données de l'art et essai et particulièrement à cet imaginaire naissant.

Donc je ne vois pas pourquoi dans une salle ou dans trois salles, il n'y aurait pas à la fois Abel Gance, Tarentino et en même temps peut-être, une présentation de l'histoire des jeux vidéo et des images de synthèse. J'ai le sentiment qu'il faut être original, on peut l'être. Dans ce domaine, il existe des comparaisons que l'on peut faire ; les contenus constituent un débat essentiel désormais et je pense qu'il y a aussi de la place pour la mémoire, car c'est un mécanisme de mémoire que d'avoir des films qui ont une histoire ou en tout cas une forme de travail ; après tout Méliès a commencé aussi comme cela, mais je pense qu'il faut aussi être ouvert et éviter la secte. Voilà ce que je voulais dire.

M. FRERE.- Comme nous sommes de bons acteurs avec des coups d'essai, avouez que, avec le soutien à la culture, nous faisons des coups de maître.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Bien évidemment, je voudrais répondre à M. Victor et à Me Concas qui me font remarquer que nous nous substituerions à la politique d'une ville du département, loin de là notre intention.

Les politiques d'accompagnement que nous faisons en matière de patrimoine ou de soutien à la vie culturelle ou associative relèvent de notre politique départementale ; c'est une opération qui la complète. Il y aurait eu un cinéma Mercury au centre de Cannes ou d'Antibes, disponible dans les mêmes conditions, nous l'aurions fait parce que cela s'inscrivait parfaitement dans les priorités que nous nous sommes fixées. Je voudrais dire en remerciant Bernard Asso pour son travail en faveur de l'activité cinématographique au sein de notre assemblée et, pour nous permettre d'atteindre des objectifs plus ambitieux pour notre département, que nous retenions un lieu de prestige mais aussi de production et de tournage à l'identique de ce que nous étions il y a quelques décennies de cela.

Bien évidemment cette salle devra faire place à certaines associations impliquées dans ce domaine ; on regardera ensemble dans le cahier des charges comment faire figurer cela, ce sera débattu en commission et nous voudrions qu'une priorité soit donnée à l'installation d'équipement cinématographique, plus particulièrement en faveur d'une programmation de type art et essai qui doit rester

notre objectif dans le cadre de cette acquisition. Je vais maintenant mettre aux voix ce rapport.

Qui s'oppose, qui s'abstient ?

Le rapport n°6 sur l'évolution de la procédure d'acquisition du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. ESTROSI.- Dr Frère, je vous en remercie.

M. ESTROSI.- Je reviens au deuxième point de notre ordre du jour. Il s'agit des orientations budgétaires pour 2006 et je passe la parole à Mme Colette Giudicelli.

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président. Il s'agit, à travers ce rapport, de faire le point sur les finances du département et de définir les grandes lignes du budget de l'année à venir. Je vais m'efforcer de résumer rapidement le document donné à chacun. Ce qu'on peut constater de façon très claire, c'est que nous n'avons pas à rougir de notre positionnement. On pourrait résumer cela en quatre points :

- Une action extrêmement volontariste en matière d'investissement puisque nous sommes au troisième rang national, nous avons fait des comparaisons avec des départements de mêmes strates démographiques ;

- une dette quasiment inexistante puisqu'elle ne représente que 150 € par habitant ;

- une pression fiscale inchangée depuis 2001 malgré la montée en charge de nos charges de fonctionnement ;

- enfin une marge de manœuvre potentielle avec une épargne nette qui nous permet d'autofinancer plus du tiers de nos investissements.

Sans trop entrer dans le détail de nos actions passées et à venir, il paraît important de relever que les grandes orientations budgétaires que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrivent désormais complètement dans le cadre de la M52 avec notamment la présentation du plan pluriannuel d'investissement et cette ouverture prévisionnelle de crédits de paiement. Bien évidemment nous aurons à l'actualiser en procédant aux engagements nécessaires s'agissant des autorisations de programme et d'engagements dont nous aurions besoin.

2006 sera donc l'année de mise en oeuvre des lois du 13 août 2004 en matière de décentralisation et de sécurité intérieure : nous entamons ainsi la deuxième vague de grands transferts dans le domaine des routes nationales, de l'éducation, de la solidarité vis à vis des personnes handicapées.

Il est important de souligner que nous disposons de nombreux atouts pour faire face à nos nouvelles charges sans pour autant compromettre la réalisation des programmes d'investissement déjà approuvés. En effet, nous avons une solvabilité financière importante avec un ratio de désendettement d'un an, une grande maîtrise des coûts et une forte mobilisation des équipes préparées en termes de compétences.

En ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses, très rapidement, la progression des recettes entre 2004 et 2005 est de 5,7 %, une forte progression de la DGF entre 2004 et 2005, plus 30 % au raison des nouvelles charges transférées.

Quant aux dépenses, l'évolution structurelle du département des trois dernières années avec la prise en charge des nouvelles compétences dans le domaine social, l'APA et le RMI, une montée en charge progressive des départements d'incendies et l'exécution d'importants programmes d'investissement.

Les dépenses d'équipement : il y a un programme important en matière d'équipement et de développement du territoire comme vous l'avez décidé, le programme routier et le plan pluriannuel collèges-avenir 2004-2010, la politique de sécurité avec l'engagement très fort du département avec la construction de 13 gendarmeries, deux commissariats et une base hélicoptaire, une politique importante sur la culture et le sport, l'enseignement supérieur, le médico-social et la réalisation des implantations CAMS/PMI et enfin pour les collectivités, les contrats de plan départementaux avec les communautés de commune et les grandes communes urbaines.

Nous constatons donc que le département laisse apparaître un niveau de charges de fonctionnement et d'équipement dans la moyenne à l'exception des charges financières qui sont très en deçà des comparaisons avec les départements de mêmes strates démographiques.

En ce qui concerne l'évolution prochaine des finances départementales, nous allons bien sûr connaître d'importantes mutations dans les années à venir dues à l'évolution et à la mise en oeuvre des nouvelles politiques départementales. Rapidement, nous pouvons dire que le Conseil général maîtrise de façon très sérieuse

les dépenses de fonctionnement, que nous avons une politique active de l'emprunt ; quant aux perspectives budgétaires et prospectives d'évolution des finances du département, elles laissent apparaître un dynamisme des recettes de fonctionnement, une importante évolution des dépenses de fonctionnement avec la poursuite de la décentralisation, de la loi handicap et des efforts en faveur des minima sociaux et la montée en charge des programmes d'équipement.

En ce qui concerne les grands secteurs d'intervention, on l'a déjà dit : les routes et les déplacements, la sécurité, le plan collèges-avenir, l'aide aux collectivités comme on le voit sur les tableaux qui ne cesse de monter particulièrement depuis deux ans, l'aménagement et le développement du territoire ; le département prendra sûrement conscience de son rôle dans la réflexion pour l'aménagement de son territoire, qui compte le développement rural sur le haut pays, sur d'autres territoires dont l'Est du département, la politique des déplacements et transports départementaux dont nous venons de parler longuement, le logement, la politique foncière volontariste que vous avez mise en place au début de l'année 2006 avec l'opérateur habitat du département qui permettra la réalisation d'un programme de construction associant les différentes collectivités, la poursuite de l'aide aux bailleurs sociaux pour la construction, la réalisation et l'acquisition de logements sociaux, le développement des activités et de l'emploi et l'activité de soutien à l'activité touristique, la politique portuaire, le développement économique et le soutien aux entreprises en partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers, la solidarité et la santé. Dans le domaine de la santé particulièrement, pour relayer au niveau départemental les implantations nationales, pour favoriser l'égalité de soins et d'accès aux services, dans le domaine des solidarités, de l'insertion - la qualité de la politique de l'insertion pour notre département n'est plus à démontrer.

Il faut également évoquer la gestion des ressources humaines avec deux grands transferts dont les transferts des TOS collèges, une politique culturelle de grande qualité avec l'aménagement culturel du territoire, la diversité culturelle et la démocratisation de la culture et tout ce qui concerne la jeunesse et les sports : les écoles de neige et d'altitude et l'école départementale de la mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat et enfin un concept d'avenir pour un développement harmonieux du territoire autour du plan d'actions écocitoyennes, le développement, d'une culture territoriale des risques majeurs et la préservation des ressources naturelles.

Voilà M. le Président, vous le voyez, en 2005, vous avez tenu tous vos engagements, vous avez un budget 2005 avec un taux d'exécution excellent. Ce

budget 2005 porte le germe du budget 2006 que nous sommes en train d'élaborer ; je vous assure que ce budget 2006 vous permettra de poursuivre la réalisation de tous les projets que vous avez engagés.

M. ESTROSI.- Je vous remercie pour ces orientations budgétaires excellemment rapportées.

M. Knecht, vous avez la parole.

M. KNECHT.- **M. le Président, mes chers collègues, cette ultime séance de l'assemblée départementale clôture une année 2005 qui a été remplie de travail tout à fait convaincant ; elle est aussi, comme en dispose désormais la loi, l'occasion d'évoquer et de débattre des orientations budgétaires à venir de l'année 2006. Voici donc, en réponse au document préparatoire et à la présentation de Mme la Vice-présidente, l'analyse et les remarques du groupe socialistes et verts du conseil général des Alpes-Maritimes.**

Préalablement, je tenais à souligner sur le plan technique la qualité des documents présentés et les vertus du travail réalisé par les services du Département et les fonctionnaires dévoués au service public.

Au plan politique, une analyse serrée du texte nous permet de déceler, çà et là, la trace et la patte de vos conseils et de votre cabinet qui enrichissent, si j'ose dire, le fonds de commentaires pour le moins auto laudatifs. J'oserais, si vous me le permettez, un parallèle plutôt audacieux : en l'état, vos orientations budgétaires et les discours qui les accompagnent nous font plutôt penser en prenant une image culturelle et picturale à un immense tableau de *David ou de Philippe de Champaigne* ; par goût personnel mais aussi par réalisme, je vous opposerais une autre école, un autre style, celui des impressionnistes, *tel que Monet ou Sisley*, pour décrire un paysage plus nuancé et plus contrasté. Aussi, permettez-moi de compléter et d'agrémenter ce tableau pour offrir à nos concitoyens la découverte d'un panorama plus complet et surtout plus réaliste de la situation.

Sur la partie introductive, nous relevons de prime abord trois oublis non négligeables.

Le premier a trait à la question des conséquences des transferts par la critiquable loi de 2004 dite « Acte II de la décentralisation ». Vous indiquez – je

**cite votre formule – en parlant du transfert des TOS et de l'Education nationale :
« Ces deux champs d'action paraissent circonscrits en terme de périmètre d'action. »
Nous eussions préféré de loin connaître la vérité des prix et disposer de tous les
éléments, des chiffres consolidés, des bilans et perspectives dans ces deux
matières, transfert de TOS au niveau national, et agents.**

**Le second oubli a trait à la mise en place de la Maison Départementale
du Handicap. Une plus grande audace et une plus grande liberté d'esprit,
d'indépendance vis-à-vis du gouvernement nous aurait permis de dire qu'il est
tout à fait déraisonnable de prévoir 80 – je dis bien 80 – décrets d'application
pour cette loi du 11 février 2005. Tout à fait déraisonnable aussi de les publier, et
encore pas tous, au fil des jours du mois de décembre pour un transfert devant
intervenir le 1^{er} janvier 2006.**

**Troisième oubli enfin, celui de la reconnaissance d'une erreur de
prévision tant au niveau départemental que national en ce qui concerne le taux de
croissance dont je rappelle quand même que vous le situiez, les uns et les autres
avec assurance et même certitude, à 2,5 % et même davantage il y a peine un an !
J'ai cru comprendre que la réalité se situait plutôt en deçà, voire très en deçà de
ces optimistes et euphoriques prévisions passées.**

**J'en viens maintenant aux quatre grands chapitres de votre exposé pour
lesquels je respecterai votre plan pour une meilleure compréhension de nos
échanges.**

**Premièrement, en ce qui concerne l'évolution des recettes du
Département, une seule remarque. Nous aurions tort les uns et les autres d'être
euphoriques quant à la spectaculaire augmentation des droits de mutation de
2001 à 2005, plus de 66 % en 4 ans, soit 17 % chaque année. Ce chiffre traduit la
dangereuse tornade spéculative dans le domaine du logement qui sinistre un peu
plus chaque jour la plupart des catégories sociales de ce département ; tornade
qui vise sournoisement les actifs et les revenus modestes des villes et du littoral et
les contraint à se loger de plus en plus loin, favorisant ainsi un mitage accéléré des
zones périurbaines et induisant des déplacements de plus en plus nombreux et
lointains avec toutes les conséquences négatives qui en découlent.**

**En outre, rien ne permet de garantir le maintien de la poursuite de cette
croissance exponentielle ; elle est, en tout état de cause, foncièrement**

contradictoire avec le concept pris dans son sens profond de développement durable, y compris dans sa composante finance publique.

Deuxième point : l'évolution des dépenses du Département. Je traiterai un seul sujet, la question du SDIS. Prenons un peu de hauteur de vue et de recul et regardons les chiffres sur 10 ans pour la seule section de fonctionnement :

- En 1995, 12,2 M€ de contribution du Département au budget du SDIS.

- En 2000, 17,3 M€.

- En 2005, 51 M€.

Je lis plus loin dans votre rapport, page 15, que nous mettrons une modeste rallonge de 10 M€ supplémentaires en 2006. Ainsi, en 11 ans, la contribution du Département aura augmenté de 400 % ! Ne serait-il pas raisonnable, M. le Président, de disposer d'avis éclairés tant sur l'ensemble de la gestion passée que sur un futur présent.

M. ESTROSI. - Oh oui.

M. KNECHT. - En matière d'évolution prochaine des finances départementales, sur l'ensemble des mesures décidées par le gouvernement vis-à-vis d'une politique électorale, je rappelle quand même que, y compris au congrès des maires de France, beaucoup d'élus locaux sont tout à fait inquiets quant à l'évolution des finances qui est parfois très vive sur les mesures prises, notamment en ce qui concerne les communes rurales et le foncier bâti, ou encore pour les agglomérations en ce qui concerne la taxe professionnelle.

Revenons au département : en ce qui concerne les dépenses de personnels, en cette matière il eût été plus sage de constater 20 M€ de plus de 2003 à 2005 ; à périmètre plutôt constant, cela fait tout de même plus 25 % en deux ans. Très prudemment, vous ne quantifiez pas le choc des impôts à venir de la loi Raffarin, acte II de la décentralisation. Si l'on prend en compte, en faisant des prévisions raisonnables, les transferts de TOS, les transferts d'agents de la DDE en matière de routes nationales, nous situons l'impact budgétaire à au moins 40 M€ au terme des exercices 2006 et 2007. Au total donc, à l'aube des échéances de 2008, nous devrions constater une évolution compensée, mais en partie

seulement, de tout de même plus 73 % en matière de dépenses de personnels en 5 ans.

En ce qui concerne les investissements, nous souhaiterions que vous affichiez plus nettement la courbe ; une partie de plus en plus importante des investissements va se faire grâce à l'emprunt.

Deuxième point, l'emprunt et l'endettement deviennent le recours ; tout le monde reste perplexe puisque vous nous disiez il n'y a pas si longtemps : « *Le désendettement, voilà la rédemption. Hors de lui, point de salut.* »

Troisième point, plus technique celui-là, c'est que l'essentiel des efforts en matière d'investissement portera en 2008 et au-delà particulièrement en ce qui concerne les collèges, gymnases, les bâtiments, les équipements logistiques ou encore les bâtiments médicosociaux.

Avant-dernier petit point, nous n'avons pas trouvé d'indication ou d'évaluation du chiffre prévisible ou estimé d'emprunts en 2006.

Quatrième et dernier point : les quatre grands secteurs d'intervention. Nous serons vigilants en 2006 dans le domaine des routes, sur les questions de l'implantation des subdivisions départementales, de l'exécution du contrat de plan et des délicates opérations concernant la RN 202 Bis et le tunnel de Tende.

En matière de collèges, je cite : « *En ce qui concerne la poursuite de cette ambitieuse programmation, à son effectivité, particulièrement en ce qui concerne l'inadmissible persistance des collèges Pailleron et la question des gymnases et des équipements sportifs, particulièrement sur la commune de Nice.* »

En matière d'aménagement du territoire et de transports, nous continuerons à affirmer certains principes.

- La nécessité d'un rééquilibrage pour la politique de soutien massif aux stations de ski et tout le reste du monde rural,
- La nécessité de privilégier les opérations ou dossiers dans le moyen et haut pays, créateurs d'emplois et de richesses durables,
- L'urgence de résultats et de changements concrets dans la vie quotidienne des habitants des Alpes-Maritimes dans le domaine des transports

par une traduction opérationnelle effective du Syndicat mixte Sophia ou du Syndicat de coordination des transports,

- L'affirmation d'une politique de rupture, et même une révolution tout court, en matière de déplacements. L'abandon et le rejet du tout routier, tout autoroutier, tout voiture doivent faire l'objet d'un plan à eux seuls ; ce plan constituerait la base d'une révolution de velours des déplacements.

En matière de logement, une autre révolution reste à faire, tout particulièrement en ce qui concerne, y compris au niveau national et législatif, la redéfinition des compétences des mécanismes et des dispositifs pour la complexité qu'engendre à bien des égards une efficacité délicate. Pour autant, et dans l'attente, il manque encore une politique réelle et totalement partagée dans ce département pour répondre aux attentes, aux besoins et aux souhaits des populations.

Pour ce qui concerne la santé, les personnes âgées ou handicapées, nous serons très attentifs à la mise en œuvre des réformes annoncées compte tenu des enjeux particulièrement sensibles de ce dossier.

Pour ce qui est de la culture et des sports, notre vigilance est et sera active sur les questions de sa réelle diversité culturelle, de l'extension et de l'appui à l'ensemble des clubs et associations sportives de ce département.

Enfin en matière d'environnement et de développement durable, les dossiers de gestion des déchets, de la qualité de l'eau mais aussi et surtout de la qualité de l'air mériteront d'être suivis avec la plus extrême attention.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, les quelques détails, rajouts ou touches qu'il convenait d'apporter à ce tableau du débat d'orientations budgétaires. De fait, nous n'en sommes qu'au stade des ébauches mêmes si elles ont ça et là déjà en partie abouti.

En tout état de cause nous serons au prochain rendez-vous, et certainement dans le même état d'esprit, au plus tard fin janvier pour le budget primitif 2006.

Pragmatiques et vigilants, lucides et constructifs, nous entendons maintenir le cap en jouant de façon déterminée et responsable notre rôle d'opposants au sein de l'Assemblée départementale.

Je vous remercie de votre attention.

M. ESTROSI. – Merci. M. Victor, pour le groupe communiste.

M. VICTOR. – Merci M. le Président.

M. le Président, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui le débat sur les orientations budgétaires 2006 dans des conditions, selon vos propres mots M. le Président, d'un contexte national difficile.

En effet, à la lecture de votre rapport, on peut tirer un enseignement majeur, celui de l'accroissement sans précédent du désengagement de l'Etat, et ce sans aucune garantie de compensation financière pour le département que nous pouvions légitimement espérer.

Cela sera vrai notamment pour les routes nationales alors que les besoins de nos routes départementales sont déjà notoires.

Cela sera vrai pour l'Education avec l'intégration des TOS, et ce en partant d'un déficit majeur reconnu par tous dans notre département.

Et cela sera vrai aussi par la prise en charge, dans sa globalité, du Handicap dont vous-même estimez le contenu de la nouvelle compensation du handicap plus difficile à appréhender en termes de public visé (85 000 personnes considérées par cette question dans le département), qu'en termes de moyens humains et financiers à mettre en oeuvre. D'ailleurs, dans votre rapport page 26, on peut même dire à ce sujet : *« L'implication des conseils généraux dans ce nouveau dispositif est immense et les incidences budgétaires pour les collectivités départementales ne sont pas toutes connues à ce jour. »*

Vous nous donnez quand même une indication fournie lors de la mise en place de la commission de la Maison du handicap pour laquelle le budget 2006 envisagé démontre que l'apport de l'Etat sera d'un quart lorsque la contribution du département sera de trois-quarts, pour un montant global de 2 133 423,77 M€. Au nom de la pseudo décentralisation, on peut tout décider à Paris lorsque ce sont les

collectivités territoriales qui assument l'essentiel de la charge ! Curieuse conception de la solidarité nationale.

Une orientation budgétaire 2006 qui sera donc fortement marquée par une obligation de suppléer aux carences de l'Etat, de votre gouvernement, quand dans un même temps vous annoncez votre volonté d'un maintien du niveau de la structure de la fiscalité. Si l'intention peut être louable, elle n'en paraît pas moins aléatoire si toutefois vous souhaitez maintenir le niveau – bien qu'insuffisant – du service public rendu à nos populations.

D'autant plus aléatoire quand on sait que nos recettes peuvent s'asseoir sur un niveau des droits de mutation élevés et en constante augmentation. Il y a là une donnée dont on peut mesurer toute la fragilité, en montant et dans la durée, faiblesse d'ailleurs relevée dans le rapport d'audit réalisé à votre initiative.

La crise immobilière est là pour nous en alerter et sans véritables actions pour satisfaire à la demande d'habitat social, les limites de l'immobilier privé seront très vite atteintes.

Aussi dans un contexte où, comme l'a relevé le dernier audit sur nos finances, la fiscalité départementale pèse essentiellement sur les ménages et où le taux de taxe professionnelle est anormalement bas, il y aurait vraiment lieu d'envisager de corriger nos paramètres notamment lorsque, avec une TP basse, on offre 330 M€ (plus 13 % en un an) aux entreprises du département sans que cela n'ait une incidence significative sur l'évolution de notre taux de chômage qui reste au-dessus de la moyenne nationale.

Peut-être faut-il, comme vous l'avez déclaré, que *l'investissement public motive l'investissement privé* ? A la seule condition de sa rentabilité sociale en termes de gain d'emplois durables justement, ce qui est loin de correspondre à la réalité dans notre département avec les dégraissages d'effectifs sur Sophia Antipolis, chez Hewlett Packard, à AMCC, IBM, CMBI à Cannes, La Niçoise à Carros ; vous savez, ce que souvent l'on appelle le fameux « Retour sur investissement » si cher au discours patronal.

Une situation de l'emploi où le chômage peut apparaître en repli au bénéfice du traitement statistique mais qui est loin de correspondre à une évolution positive et structurelle. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à analyser les chiffres du RMI, transfert que le Département supporte dorénavant. Avec la chasse aux pauvres engagée et la

radiation de 2 043 bénéficiaires en 2005, la baisse de 1 172 personnes indemnisées ne sauraient masquer les 5 545 entrants dans le dispositif, soit plus 33 % depuis le début de l'année pour atteindre aujourd'hui un niveau de 15 797 allocataires. Les chiffres du chômage et du RMI vont de pair, se complètent et sont révélateurs, avec les 10 % de personnes âgées vivant au dessous du seuil de pauvreté, de l'état d'extrême misère côtoyant le soleil et les palmiers.

Nos orientations budgétaires doivent donc intégrer cette réalité sociale dont la responsabilité première incombe bien entendu au gouvernement et à sa majorité.

C'est pourquoi, au nom d'une anticipation que vous revendiquez souvent, au regard de dispositions d'Etat qui tardent à venir, au nom d'une générosité vantée à maintes reprises par vous-même, il nous semble que pour le moins – cette dernière générosité j'entends – devrait être partagée avec l'Elysée – Matignon, à la fois pour obtenir un autre niveau de DGF, un respect des engagements sur les charges transférées dites compensées à l'euro près, alors que tous les chiffres montrent un déficit sur le transfert du RMI, et pour exiger une égalité de traitement entre nos différentes collectivités.

L'Etat jouerait ainsi le rôle dont il n'aurait jamais dû se départir, de régulateur et du garant de la cohésion nationale ; un rôle plus que jamais indispensable face à la situation d'urgence sociale dont les événements de ces dernières semaines ont été révélateurs après des années d'étouffement.

Mon propos, comme souvent M. le Président vous aimez à nous brocarder, n'est ni la leçon apprise place du Colonel Fabien ni le dernier discours de la fête de l'Humanité...

M. ESTROSI. – Oh un peu quand même.

M. VICTOR. - ... Mais celui d'une réalité vraie qui continuera à nous exploser au visage si aucune réponse n'est apportée aux attentes légitimes de nos populations.

Il en est ainsi de la question du logement social que vous vous entêtez à restreindre aux logements pour tous. Vous affirmez dans votre rapport votre volonté d'un programme de construction dont les premières devraient intervenir sur des terrains actuellement propriété du Conseil général ; mais quelles constructions pour les

milliers de familles qui attendent désespérément ? Comme l'emploi, le logement est devenu aujourd'hui un détonateur très dangereux.

Vous avez su écouter nos propositions de collèges à 600 ou 700 élèves ;

Vous avez su reconnaître le bien-fondé devenu aujourd'hui incontournable de nos actions pour le développement indispensable des transports collectifs et la réalisation d'un schéma départemental cohérent ;

Vous faites un premier pas timide sur la priorité donnée à l'augmentation de places publiques dans les maisons de retraite dont la vraie réponse à la question doit être, comme nous savons le faire pour les commissariats ou les gendarmeries, la création de maisons de retraite publiques. Alors que 60 % de la population des Alpes-Maritimes est éligible aux conditions de logement social, pourquoi ne pas avoir la même attitude responsable et volontariste en la matière ? C'est sans aucun doute le problème le plus douloureux dans notre département.

Sachons donc aborder 2006 avec hardiesse, avec de réelles incitations à la réalisation de centaines de logements sociaux et la mise en place de synergies stratégiques nécessaires. L'attractivité de notre territoire et ses vraies incidences économiques et sociales ne se mesureront pas à la présence d'un logo du département sur une voile ou un support média mais aux conditions d'accueil raisonnées et maîtrisées qui, avec la résolution du problème de l'habitat, définiront les contours d'un cadre de vie agréable pour nos populations actuelles et celles qui ambitionnent de nous rejoindre dans une perspective durable de développement.

Nous savons donner 330 M€ aux entreprises sans constater de retombées sur l'emploi, tout comme nous savons décider – nous l'avons fait tout à l'heure – décider opportunément du ticket bus à 1,30 €. Sachons montrer dans les faits la même volonté politique et le même engagement pour nous inscrire dans cette perspective quant aux logements qui représente aujourd'hui notre handicap.

Pour ce qui est de l'aménagement équilibré du territoire, nous faudra-t-il prononcer une oraison funèbre pour l'agriculture des Alpes-Maritimes portée disparue dans votre rapport d'orientation budgétaire ? Pas une seule fois elle n'est citée alors qu'elle est identifiée, s'agissant de celle des Alpes-Maritimes, comme un atout fort précisément du développement durable. Difficile même dans ce cas de débattre des moyens qui pourraient et devraient lui être consacrés.

J'ajouterai un mot sur la prévention spécialisée dont une ordonnance vient de rapporter opportunément qu'elle relève de la protection de l'enfance et de la famille et constitue une compétence première du département ; alors que le rapport de l'IAPS sur ce sujet pointait les insuffisances des ressources consacrées par notre département à cette question, il nous semble indispensable – encore plus au vu des derniers événements – que le budget 2006 illustre l'ambition des Alpes-Maritimes d'inverser significativement la tendance et d'y consacrer des moyens à la hauteur des enjeux. Il en va de même pour ce qui est des personnes âgées.

Quelques mots encore concernant notre politique sportive et associative. Le bouleversement des critères pour l'attribution des subventions, survenu de surcroît en cours d'année l'an passé, a posé de nombreux problèmes à nombre de clubs et d'associations. Il nous faut donc pour 2006 repenser la démarche, revoir les critères pouvant au regard des textes existants être considérés comme discriminatoires, notamment entre fédérations ou activités en difficulté, et aussi intégrer la dimension du rôle social joué par un club dans un quartier et dont le nombre de licenciés ne saurait être l'élément premier d'évaluation.

Enfin, revoir la dimension de l'accompagnement médiatique du conseil général à des événements sportifs trop souvent perçu comme de l'argent dépensé au détriment de besoins de centaines de jeunes et de leurs clubs alors qu'il relève à l'évidence plutôt de la politique de communication.

Nos orientations budgétaires et le budget qui nous sera présenté en janvier doivent refléter la prise en compte de la réalité sociale économique de notre département et des exigences que celle-ci revêt. Au regard de cette situation, l'Assemblée départementale sans moyens correspondants et supplémentaires ne pourra pallier tous les désengagements de l'Etat, sinon cela sera au détriment des attentes de notre population et de nos responsabilités dans les missions de service public. L'Etat doit jouer son rôle et assurer son devoir afin que nous puissions assumer les uns et les autres. Je vous remercie.

M. ESTROSI. - Mme Giudicelli, vous souhaitez la parole.

M. GIUDICELLI. – Simplement deux mots M. le Président.

J'ai trouvé que Mrs Victor et Knecht étaient très gentils avec nous parce qu'ils ont critiqué l'Etat, la politique nationale, les décisions gouvernementales, etc.

Sur le budget du conseil général, et bien oui, nous avons un solde important, oui nous maîtrisons les coûts, oui nous avons des droits de mutation en augmentation, oui vous avez des grands projets d'investissement et nous avons la capacité d'emprunt pour les réaliser, oui le SDIS : hé bien, quand ils étaient au gouvernement le SDIS n'était pas très bien organisé et maintenant nous arrivons à la dernière année du programme d'augmentation des effectifs.

Si l'on revient aux orientations budgétaires du département, le budget 2005 est irrécusable comme le sera le budget 2006.

M. ESTROSI. - Vous avez parfaitement raison. Me Balarello ?

M. BALARELLO. – Quelques mots en ce qui concerne le logement ; bien évidemment, c'est un problème très important. Je signale simplement à M. Victor que cette année nous allons consommer la totalité de la dotation qui est la plus importante de la région PACA (1 550 logements sociaux) ; en ce qui concerne le prêt à l'accession à la propriété, nos sommes parmi les champions en France avec 1 200 accessions à la propriété et, quant à la lutte contre la vacance, nous faisons également preuve de beaucoup de dynamisme.

M. ESTROSI. - Je vous remercie de le rappeler et d'ailleurs vous me donnez l'opportunité de rebondir parce qu'on vous a senti modestes et discrets ; et Mme Giudicelli qui a excellemment rapporté ces orientations budgétaires qui, je vous le rappelle M. Knecht, lorsque vous vous plaignez de ne pas voir figurer dans ce rapport les crédits pour ceci, pour cela, pour 2006, attendez ! Ce n'est pas le budget primitif, ce sont les orientations budgétaires. Vous voudriez faire le budget primitif avant l'heure ?

Nous avons choisi de présenter notre budget primitif fin janvier justement pour être transparents et clairs, notamment sur les décrets d'application de la Maison du Handicap qui ne sont pas sortis ; nous estimons que notre devoir est d'attendre leur sortie pour présenter le budget primitif afin que vous ayez dans les documents budgétaires toutes les précisions nécessaires.

En réalité, Mme Giudicelli a parfaitement réagi et résumé les choses ; un, vous faites un satisfecit pour la politique du Conseil général et deux, une grande critique de la politique gouvernementale. Ce que j'apprécie encore plus en tant que membre de ce Gouvernement, c'est qu'en vous écoutant dans le détail, vous avez fait une formidable critique de l'action gouvernementale mais pas de la nôtre, de celle de M. Jospin.

Vraiment aujourd'hui, c'est un jour d'immense satisfaction de voir mon opposition donner un satisfecit à la politique du Conseil général et faire une grande critique de la politique gouvernementale menée entre 1997 et 2002 par le Gouvernement de M. Jospin puisque c'est ce à quoi, mes chers collègues, nous venons d'assister et je vais vous en faire la démonstration.

Quand vous parlez du logement en matière de décentralisation, M. Victor, nous ne pouvez pas vous plaindre d'un côté que nous fassions assumer par les collectivités locales et départementales de nouvelles dispositions en matière de décentralisation en disant : « Regardez ! c'est encore un transfert » et en même temps nous dire que nous ne faisons pas assez de logements alors que ce n'est pas de nos compétences. Si je vous comprends bien, M. Victor, vous voudriez que l'on ne fasse pas face à nos responsabilités dans les domaines qui deviennent de notre compétence mais qu'on le fasse dans des domaines où l'on ne transfère pas de dotation parce qu'ils ne sont pas de notre compétence. Si je vous ai bien compris c'est cela ? D'accord ?

M. VICTOR. - Exigeons de l'Etat en la matière.

M. ESTROSI. – Vous dites au Conseil général qui n'a aucune compétence en matière de logement : « *vous ne faites pas assez de logements* » alors que nous avons fait le choix libre de faire une politique ambitieuse de logements...

M. VICTOR. – Mais pas du logement social.

M. ESTROSI. – Et là où l'on nous transfère une responsabilité et où nous avons une dotation de l'Etat pour faire face à cette compétence, alors là vous nous dites « *non, cela ne va pas, ce n'est pas normal, cette politique gouvernementale et départementale ne nous va pas.* » On voit bien à quel point vous êtes complètement enfermés dans vos contradictions.

Alors pour vous mettre un peu plus en difficulté, je veux vous montrer à quel point le Gouvernement et notre collectivité départementale sont en phase ; je revendique ici, comme je l'ai toujours fait, que notre collectivité départementale soit le parfait relais de la politique du Gouvernement. Nous le revendiquons avec fierté au nom de notre majorité.

Vous me parliez des transports et notamment des difficultés majeures qui seraient liées aux recettes en matière de RMI parce que l'Etat ne nous doterait pas des compensations nécessaires. *Pas de chance* pour vous : l'écart entre les dépenses et les

recettes en 2004 s'élève effectivement à 2,5 M€, M. Knecht, et ce montant sera compensé en totalité par l'Etat en 2006. Ce n'est pas sous M. Jospin que l'on aurait prévu cela, donc vous avez la réponse déjà dans ce domaine.

Pour le reste, ce débat d'orientations budgétaires est pour moi d'abord une formidable opportunité car il se place au carrefour entre le bilan de l'année 2005 et les projets pour 2006. D'abord l'opportunité de dresser un premier bilan de l'année 2005 parce que, chaque année aux orientations budgétaires et au budget primitif, on nous dit « *Cela ne va pas marcher, il y a trop d'investissements, trop d'emprunts, trop de charges de fonctionnement, vous ne serez pas capables de tenir, vous ne vous en sortirez pas, vous allez être confrontés, M. Knecht nous disait, à un effet ciseaux qui sera intenable pour la collectivité départementale* ». Mais il y a quand même l'heure du bilan, mes chers collègues, et année après année, on voit que nous faisons ce que nous disons, nous le respectons tandis que vous, vous êtes très discrets au moment du bilan, vous préférez camoufler le bilan parce que vous vous rendez compte qu'il contredît complètement ce que vous affirmiez au moment de la présentation des orientations budgétaires et du budget primitif.

Vous préférez parler par anticipation d'un budget primitif qui n'apparaît pas en vérité, sauf sur des investissements puisque les règles budgétaires l'exigent lors des orientations budgétaires que de préciser les choses en matière d'investissement. Les investissements que nous proposons cette année sont encore très ambitieux et plus ambitieux encore que l'année dernière qui était déjà à un niveau record ; en tout cas, vient l'heure du bilan et le bilan c'est quoi ?

D'abord j'avais fixé deux objectifs : pas d'augmentation de la fiscalité et consacrer l'essentiel de nos efforts à l'investissement. Mes chers collègues, on a complètement tenu ces deux paris.

D'abord je vous annonce un niveau historique de nos investissements en 2005. C'est l'année record de toute l'histoire du conseil général des Alpes-Maritimes. On nous a dit : « *vous ne tiendrez pas* » ; à l'heure où je vous parle, ce sont 310 M€ d'investissement qui ont été exécutés. Nous étions l'année précédente à près de 270 M€ et nous étions déjà au niveau le plus élevé de l'histoire du conseil général. Donc en vous disant que l'on atteint 310 M€ aujourd'hui d'investissements exécutés, je pense que nous avons une certaine crédibilité à pouvoir afficher que pour 2006, ce sera 395 M€. On tient nos engagements année après année et on le démontre dans

l'exécution. On ne fait pas de l'affichage, on annonce les choses et on les réalise. C'est cela la réalité.

Dans le même temps, nous avons estimé notre épargne nette au bilan 2005 dans le budget primitif à 116 M€. A l'heure où je vous parle, notre épargne nette est de 120 M€, c'est-à-dire que l'on a exécuté en grande partie les objectifs d'investissement et on a fait plus fort en épargne nette que ce qui était inscrit dans le budget primitif. Du fait de cette amélioration, je vous annonce une chose : on avait, pour réaliser cet investissement, annoncé dans le budget primitif un emprunt de 180 M€ : nous finissons l'année avec un emprunt de 140 M€. On a augmenté notre épargne, on a emprunté 40 M€ de moins que ce qui était prévu dans le budget primitif et on a réalisé 310 M€ d'investissement. Voici les trois chiffres à retenir pour résumer votre bilan, mes chers collègues de la majorité, celui que vous avez défendu, celui que vous avez revendiqué.

Trois chiffres sont à retenir et à faire connaître à l'ensemble des habitants des Alpes-Maritimes : ce sont ceux-là.

Autres précisions, nos dépenses de fonctionnement sont exécutées à plus de 85 % et, au bilan au 31 décembre, elles seront à un niveau qui dépassera les 90 %.

Les dépenses d'investissement sont exécutées à 87 % ; cela démontre aussi l'efficacité de l'ensemble de nos services car bien évidemment il ne suffit pas de voter ni d'engager des choix politiques, il faut aussi que derrière nous ayons une machine qui tourne ; donc je veux rendre hommage autour du Préfet Pierre Breuil à l'ensemble de notre administration qui nous permet, en gage d'efficacité aujourd'hui, d'arriver à de tels taux d'exécution.

Vous le voyez, M. Knecht, tous les paramètres sont au vert.

M. KNECHT. – C'est bien, c'est déjà ça.

M. ESTROSI. – Je savais que cela vous satisferait, Monsieur.

Tous les paramètres sont au vert et l'effet ciseaux que vous aviez annoncé, vous n'y avez plus fait référence. Mes chers collègues, vous étiez venus avec des croquis en couleur, etc., nous montrer un tas de choses, et bien vous vous êtes complètement contredit. Si ces chiffres, qui sont le fruit d'une gestion saine, vous embêtent peut-être, c'est une autre satisfaction pour la majorité départementale.

Quand on aime faire de la politique, c'est parce que l'on aime les autres et que l'on a envie que les hommes et les femmes, au service desquels on s'est placé, se portent mieux et n'aient pas qu'un sentiment mais qu'ils vivent une réalité, que les choses s'améliorent grâce à la politique que nous conduisons. Les résultats sont là, c'est embêtant pour l'opposition mais les résultats sont là.

Quelques chiffres : la croissance est plus forte ici que dans le reste de la France ; en 2005, nous enregistrons 3 % de taux de croissance alors que le taux de croissance nationale est de 1,5 %. Le taux de chômage est de moins 3,9 % alors qu'il est de moins 2,6 % au plan national. La création d'emplois : plus 1,1 %. Le RMI, la chasse aux pauvres disait M. Victor.

M. VICTOR. - Hé oui ! Hé oui !

M. ESTROSI. – Enfin, il y a des réalités : nous sommes à moins 1,6 % quand l'augmentation du RMI est à plus 6 % au plan national.

Contrairement à vous, je me réjouis que nous ayons réussi à faire en sorte qu'il y ait moins de pauvres cette année dans le département des Alpes-Maritimes. Je sais bien que vous faites la course aux pauvres, que vous aimeriez qu'il y ait plus de pauvres et bien nous, nous souhaitons qu'il y en ait moins.

M. VICTOR. – Mais nous aussi.

M. ESTROSI. - Et nous sommes fiers des résultats de notre politique, cette politique qui fait en sorte qu'il y ait moins de pauvres à la fin de l'année 2005 dans le département qu'il n'y en avait au début de l'année 2005 ; tout cela n'est pas le fruit d'un hasard, c'est le fruit d'une politique ambitieuse tournée vers l'investissement.

C'est tout ce qui fait la différence entre nous d'ailleurs ; vous souhaitez plus de dépenses publiques, plus d'impôts, moins d'investissements et nous, nous partons du principe que plus d'investissement tel que nous le pratiquons ici crée de la richesse, crée de l'emploi et à l'arrivée il y a moins de pauvres, il y a plus de croissance, il y a moins de chômage et il y a plus de créations d'emplois. C'est toute la différence entre vous et nous.

Autre motif de satisfaction, vous savez M. Knecht, lorsque j'ai été nommé au Gouvernement au mois de juin dernier, je n'oublie pas que vous vous en êtes réjouis, et

si ! Patrick Allemand lui-même, dans la presse quotidienne régionale, disait : « *C'est bien pour notre département et c'est une chance.* » je vous en remercie.

En plus, vous aviez dressé une liste, viendra le temps de l'échéance, une liste d'objectifs que vous m'avez fixés : et si jamais les objectifs étaient atteints ? Qu'est-ce que vous feriez le moment venu ? Vous adhéreriez à l'UMP ou vous resteriez au parti socialiste ? Ce serait embêtant tout de même.

M. KNECHT. - Le pôle national du cancer dont vous parliez beaucoup a été attribué à Toulouse ou à Villejuif mais il ne viendra pas à Nice, donc il y a au moins un objectif que vous n'atteindrez pas. Soyez tranquille, vous pouvez en rêver, je n'adhérerai pas à l'UMP.

M. ESTROSI. - M. Knecht, j'ai encore un espoir ; vous savez, malheureusement les procès-verbaux sont têtus... Pour ce qui me concerne, le tiercé si j'ose dire est le suivant : la LGV, le tunnel de Tende, le tunnel de Montgenèvre, le dossier Métropole sur lequel beaucoup d'élus locaux s'interrogent à l'heure actuelle, la question des pôles de compétitivité, le port de Nice et la Cour d'Appel ; l'histoire n'est pas finie et l'Institut National du Cancer n'y figure pas.

En ce qui concerne l'Institut National du Cancer, puisque vous m'en offrez l'opportunité, je vous signale que le choix qui a été fait, et j'ai franchement regretté que vous ne soyez pas là lorsque le Pr David Khayat, président de l'Institut National du Cancer, est venu à cette tribune pour accepter de présider notre comité d'experts sur le grand appel à projets que nous avons lancé pour aider les équipements des établissements publics et privés en matériel de haute technologie dans le domaine de la santé publique, puisque le Pr David Khayat, à cette occasion, a dit : « *l'Institut National du Cancer, c'est pour Paris et pour Nice* », c'est-à-dire réparti entre Paris et Nice ; donc ce n'est pas Villejuif et ce n'est pas Toulouse, c'est Paris et Nice. Vous venez de perdre encore une bonne occasion de vous taire.

Quelques motifs de satisfaction : permettez-moi de vous dire que la considération que nous avons aujourd'hui de la part de l'Etat et du Gouvernement...

M. VINCIGUERRA. - Oui, forcément !

M. ESTROSI. – Mais non, pas forcément. Je me souviens du temps où M. Gallo était ministre et je n'ai pas le souvenir que M. Gallo, membre d'un

Gouvernement socialiste, ait apporté beaucoup au département dans lequel il avait été élu.

(Nombreuses exclamations dans la salle.)

Je ne vous ai pas interrompus, donc simplement ne hurlez pas à chaque fois que vous êtes en difficulté.

La LGV : on vient de l'obtenir, et pourtant pendant le débat public beaucoup se sont efforcés pour que nous ne l'ayons pas. C'est fait.

Le pôle de compétitivité : avec 6 pôles sur 7 pour la Région Provence-Alpes-Côte dont le premier pôle mondial (Solutions Communicantes Sécurisées). Pour le département des Alpes-Maritimes, vous m'aviez fixé un objectif en matière de pôle, j'en ai amené 6 : les objectifs que vous m'aviez assignés, c'est fait.

Le tunnel de Tende : je peux vous informer de manière définitive, avec le sénateur José Balarello et Gilbert Mary, que dans le courant du 1^{er} semestre 2006 nous signerons avec l'Italie le traité qui nous permettra dans l'année et demie qui suit de lancer le chantier du nouveau tube à Tende. Les accords techniques, le choix du tracé, la méthode et la répartition des charges ont été entérinés entre nos deux gouvernements.

Le contrat de plan : jamais nous n'aurons reçu dans l'histoire du département des Alpes-Maritimes, au cours d'une année budgétaire, autant de crédits de paiement permettant d'accélérer les chantiers ; certains sur ces bancs, dans leurs interventions, s'inquiétaient sur les chantiers de la 202Bis et autres, je peux vous dire, sur ce dossier, que non seulement nous avons eu tout ce que nous avons demandé en matière de crédits de paiement et que tout le reste est garanti pour les RN 204, 98, 202, 202Bis, 85 et N7. Pourquoi ? Je vous l'annonce, c'était la discussion que nous avons au séminaire du Gouvernement ce matin à Matignon où j'ai plaidé ce dossier, et pas pour les Alpes-Maritimes seulement. Pour les Alpes-Maritimes, j'ai sans doute obtenu, au cours de l'année 2005 qui était une année de gel budgétaire dans le domaine du contrat de plan, que ce gel ne s'effectue pas dans notre département.

Je veux vous dire que pour la suite, là où certains combattent d'avance les actions de l'Etat dans les sociétés autoroutières, 4 milliards d'euros sont affectés en 2006 à l'Agence Française pour les Investissements Terrestres et Ferroviaires ; la décision a été définitivement entérinée ce matin et j'ai par la même occasion obtenu

que, dès 2006, la totalité du contrat de plan infrastructure pour notre pays (2 milliards 600 millions sur ces 4 milliards d'euros) soit affecté, c'est-à-dire que tout ce qui a été signé en matière d'infrastructures en 2000 par le gouvernement précédent, les Régions et les Départements, alors que je plaçais moi-même depuis quelques mois – puisque c'est ma charge et ma responsabilité gouvernementale – pour qu'à l'identique des précédents contrats de plan, celui-ci soit prorogé de deux ans, voyant qu'en termes de taux d'exécution à cause des gels de crédits nous ne réussissons pas, et bien je peux vous dire que depuis ce matin je demande à ce que le contrat de plan s'arrête fin 2006 ! Pourquoi ?

Parce que, dès 2006, la totalité des crédits nécessaires (100 %) pour tenir les engagements du contrat infrastructures du contrat de plan 2000/2006 sont affectés à l'Agence Française pour les Investissements Terrestres et Ferroviaires pour que nous allions jusqu'au bout du contrat de plan dès l'année 2006.

Je vous le dis : non seulement nous avons eu tout ce qu'il nous fallait en période de gel, mais en plus la décision a été prise ce matin à Matignon, il y aura dès le 1^{er} janvier 2006 tous les crédits pour aller à 100 % des engagements du Gouvernement précédent sur le contrat de plan : 2.600.000.000 €, ce qui veut dire que tout ce que nous avons signé dans le département des Alpes-Maritimes avec la Région et l'Etat sera rempli dès 2006 sans attendre 2007 ou 2008 ; à cet égard je voudrais d'ailleurs dire que j'ai obtenu – puisque vous avez largement combattu la décentralisation des routes nationales – qu'au terme du contrat de plan, alors que nous devenons maîtres d'ouvrage en matière de routes nationales, l'Etat accepte de continuer à contractualiser avec le département des Alpes-Maritimes sur un nouveau contrat de plan et c'est la deuxième fois de la journée que je me tourne vers le conseil régional : êtes-vous prêt, M. Allemand, à vous engager pour que, comme sur le contrat de plan actuel, la Région apporte un tiers des financements du prochain contrat de plan ? Je ne vous demande pas de nous répondre aujourd'hui, et c'est la deuxième demande :

- 1,30 € sur les transports,
- 1/3 de financement des infrastructures routières et ferroviaires sur le prochain contrat de plan.

Je n'en demande pas plus mais en tout cas la balle est dans votre camp et pas dans le nôtre, ni celui du Gouvernement ni celui de la collectivité départementale.

Enfin, je vous annonce également une autre grande nouvelle, c'est le lancement de l'enquête publique concernant la ligne Boutros-Carros ; personne n'en parle ici. Vous avez vu qu'au cours de ces deux dernières années nous avons plusieurs fois été menacés en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, et je vous remercie M. Vinciguerra de vous être exprimé lors d'une précédente séance en validant la solution qui a été arrêtée et qui s'inscrit d'ailleurs dans la protection de l'environnement, notamment sur le Verdon, je vous en remercie, mais reconnaissez quand même que c'est le Gouvernement auquel j'appartiens et au sein duquel j'ai la charge de l'aménagement du territoire qui a obtenu cet engagement de désenclavement énergétique au bénéfice des Alpes-Maritimes là où nous étions en situation de grand danger et qui plus est avec une solution qui respecte parfaitement l'environnement.

Je veux rajouter au passage la gestion intégrée des zones côtières au bénéfice de la communauté d'agglomération de Nice-Côte d'Azur et de Menton, notamment sur les risques de pollutions qui nous viennent de l'Italie ou de la Méditerranée en général.

Donc, si vous voulez, c'est autant de motifs de satisfaction sur l'année 2005 entre les taux d'exécution de notre budget et en même temps la considération nouvelle historique que nous avons obtenue pour notre département de la part de l'Etat.

Alors je vais vous dire qu'en 2006, nous allons poursuivre, or en vous écoutant, on s'aperçoit que vous voudriez en réalité que l'on ne poursuive pas, que l'on n'ait pas les mêmes résultats en 2006 que ceux que l'on a obtenus en 2005, vous ne voudriez pas de transferts de l'Etat aussi justes à l'égard du département des Alpes-Maritimes qu'ils ne l'ont été en 2005. Vous avez une attitude négative.

Je le dis clairement : concernant les investissements on va aller plus loin, comme Mme Giudicelli l'a annoncé, parce que nous voyons à quel point c'est porteur de résultats et nous n'avons pas de raison de changer une politique qui obtient les résultats qui sont les nôtres. Pourquoi ? Parce que c'est une vraie réussite sociale, M. Victor : faire en sorte qu'il y ait moins d'impôts, faire en sorte de créer des emplois, qu'il y ait moins de chômage grâce à une politique d'investissement plus dynamique, pour moi c'est une politique sociale. Certains considèrent que faire du social c'est toujours rajouter des allocations aux allocations, moi je considère que faire du social c'est donner du travail au plus grand nombre et c'est par une politique d'investissement que l'on donne du travail au plus grand nombre.

Alors, ce Plan Pluriannuel d'Investissement intègre bien évidemment les nouvelles responsabilités, que ce soit en matière de routes nationales ou de TOS et nous avons été particulièrement volontaires dans ce domaine. C'est vrai que c'est un instant solennel ce passage au 1^{er} janvier 2006 puisque les contours de notre institution vont être considérablement modifiés. Nous passons de 3 300 agents à 4 700 agents ! Et nous ne nous en plaignons pas, pas plus que ces agents ne s'en plaignent.

D'ailleurs j'ai été heureux à l'arbre de Noël du conseil général où sont invitées toutes les familles de nos agents et où nous avons fait le choix d'inviter, alors qu'ils ne sont pas encore intégrés à la collectivité départementale, les agents de l'éducation nationale, ouvriers de service et techniciens et ceux de l'Équipement, de voir qu'ils sont venus pratiquement tous ; ils m'ont dit combien ils étaient heureux de rejoindre notre collectivité et d'intégrer cette grande famille du département des Alpes-Maritimes, ils m'ont dit combien ils étaient fiers de passer du statut d'agent de l'État à celui de cette grande et belle collectivité qu'est le conseil général des Alpes-Maritimes. Donc, plutôt que de critiquer, vous feriez mieux de leur souhaiter la bienvenue, de leur dire que vous aussi vous êtes heureux de les accueillir, de leur montrer à quel point ils pourront exercer avec dignité la responsabilité qui leur sera confiée au sein de la collectivité départementale.

Cette année 2005 a été, avec l'ensemble des syndicats d'ailleurs, une année de négociation exemplaire de très grande qualité, de très haut niveau, et vraiment cela a été une preuve de volontarisme exceptionnel que ce soit de la part de ceux des conseillers généraux qui se sont impliqués dans cette négociation ou de la part des représentants de l'ensemble de ces personnels. Cela ne vous fait pas plaisir d'accueillir ces nouvelles responsabilités ? Moi, au contraire, cela me réjouit.

Alors vous dites que les routes nationales, cela va coûter plus cher ; alors je vais vous dire, M. Victor et M. Knecht, cela ne va pas coûter plus cher que cela coûte aujourd'hui à l'État ou au conseil général, cela nous coûtera plus cher seulement parce que j'ai l'ambition de faire plus que ce que fait l'État. C'est tout ! Depuis des années, je suis frustré car je vois ces routes nationales où l'on a envie d'œuvrer et où on ne nous laisse pas faire.

L'État nous dit aujourd'hui, et je peux vous dire pour « blackbouler » complètement les propos que vous avez entendus – et je demande à la Presse d'être attentive – que j'ai négocié avec M. Perben un accord prévoyant un engagement au moins identique que ce soit pour le contrat de plan ou que ce soit pour les dotations en

moyens humains matériels et financiers. C'est-à-dire que nous aurons « pilepoil » tout ce qui est transféré chaque année à la DDE pour assumer cette mission qui nous est confiée. Si nous faisons la même chose que ce que fait chaque année la DDE, cela ne coûtera pas un centime d'euro de plus, c'est tout, c'est un choix. Maintenant, si on fait le choix d'en faire plus, cela coûtera plus cher. Je vous rappelle qu'en 1982 c'était pire car M. Defferre nous a transféré des collègues sans les moyens dont disposait l'Etat, donc on peut dire que les collègues nous ont coûté cher puisque c'est du 100 %. Alors qu'aujourd'hui on nous transfère tout, la compétence et les moyens et à nous de savoir si on veut faire à l'identique ou si on veut en faire plus.

Je le dis clairement, je vous proposerai d'en faire plus et je l'intègre dans ces 395 M€ ; je propose que l'on en fasse plus, d'ailleurs cela figure dans notre schéma de résorption des points forts routiers pour 1,80 milliard d'euros, annoncé sur 10 ans l'année dernière et on respectera notre plan et nos engagements sur cette période et pour aller jusqu'au bout.

Simplement pour terminer, M. Knecht et M. Victor, vous faites complètement fausse route et encore une fois, quand vous portez une critique à l'égard du Gouvernement, ce n'est qu'à l'égard du Gouvernement de M. Jospin puisque l'exemple le plus emblématique est quand même celui des SDIS.

Pourquoi toujours chercher à se faire taper là où ça fait mal ? La loi de démocratie et de proximité, c'est quand même vous ? Qui a décidé que les dépenses votées par les conseils d'administration des SDIS allaient s'imposer aux budgets des conseils généraux ? C'est vous, et depuis l'escalade que vous avez rappelée, je suis d'accord avec vous c'est inadmissible, c'est vous qui l'avez décidée ! Qu'est-ce qu'on paye aujourd'hui ? Un engagement qui a été pris ici avant 2004 sur le personnel du SDIS, parce qu'il faut que chacun sache de quoi il s'agit : nous avons eu, Pierre-Yves Morani, combien de jours de grève ?

M. MORANI.- Trois mois de grève.

M. ESTROSI.- Trois mois de grève. Donc je voudrais que sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste, on dise clairement aujourd'hui que l'on n'était pas pour l'accord qui est intervenu au bout de trois mois de grève. Dites-le que vous étiez en désaccord avec le fait que nous fassions un plan de recrutement de 366 SPP et 24 préventionnistes, 10,4 M€, que l'on mette en place un nouveau régime indemnitaire, un plan de réorganisation et de mobilisation de SPV, une amélioration de

l'action sociale des personnels, des taux supplémentaires pour les SPP, la majoration de cotisations retraites sur primes et régimes indemnitaires..... Moi je veux bien, dites que vous étiez en désaccord avec cela !

C'est un accord qui a été passé à cette époque et à mon avis il était incontournable et, comme le rappelait Mme Giudicelli très justement, nous arrivons à la dernière échéance ; avec une différence fondamentale mes chers collègues, c'est que nous venons de corriger au Parlement les effets négatifs de la loi de démocratie et de proximité puisque la réforme qui a été proposée par le ministre de l'Intérieur il y a maintenant quatre mois de cela, indique expressément que ce serait désormais les conseils généraux qui fixeraient aux SDIS la subvention qui leur serait versée ; c'est-à-dire que l'on sort d'un processus où votre Gouvernement avait fait en sorte que les budgets votés par les conseils d'administration des SDIS s'imposent aux conseils généraux pour entrer dans une logique qui me paraît être une logique de meilleure gestion qui fasse que désormais ce soient les conseils généraux qui imposent aux SDIS la subvention qui leur sera versée, le budget qui leur sera alloué, ce qui nous permettra d'avoir un meilleur contrôle des dépenses sur les SDIS.

Par ailleurs s'agissant de transparence, au moment où je deviens président du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et dans le prolongement d'entretiens que j'ai eus avec Pierre-Guy Morani qui a remarquablement assuré cette responsabilité et qui, en son temps, l'a réclamée avec moi, que nous avons obtenu l'engagement suivant daté du 27 juillet 2005 du président de la Chambre régionale des comptes :

« M. le ministre,

Par lettre du 28 juin 2005, vous avez attiré mon attention sur le souhait que nous procédions à une analyse par la Chambre régionale, des comptes rétroactifs, des finances et des anomalies du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

C'est bien volontiers que j'accueille votre demande.

Compte tenu de la période de l'année et d'avancement de nos travaux de 2005, j'ai chargé M. Rocca, président de la section compétente, de programmer le contrôle du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour le premier semestre 2006. »

Voilà, M. Knecht l'a rêvé et nous l'avons fait. Simplement, il m'appartenait de vous apporter ces réponses, sans passion, vous avez été parfaitement dans votre rôle,

j'en conviens ce n'est pas facile pour vous, allez ! Je me réjouis d'une chose : vous voterez une fois de plus contre le budget ; je peux même vous annoncer un grand scoop mes chers collègues, je fais le pari qu'ils voteront contre le budget au mois de janvier prochain.

Mais à côté de cela, je vous reconnais un grand mérite, c'est qu'ensemble nous faisons avancer la collectivité, c'est que près de 95 % des délibérations sont votés. On peut voter contre un budget, après tout, c'est pour assurer l'image de son camp politique. Je comprends aussi que sur les orientations budgétaires on soit plus modeste tant c'est vrai qu'il y a peu de choses à dire. Je remercie Mme Giudicelli de les avoir présentées aujourd'hui avec autant d'ambition.

Nous continuerons tranquillement sur la même voie ; je pense que nous obtiendrons en 2006 des droits de mutation – on nous dit : « ça monte, ça monte, ça monte » et oui ça monte ! Mais attendez, c'est quand même aussi le fruit d'une bonne gestion. Lorsque l'on a une politique innovante, une politique imaginative, une politique qui fait preuve d'inventivité, on en tire les fruits et les résultats.

Lorsque M. Victor nous dit que nous ne faisons pas assez pour le logement, permettez-moi de dire que pour moi, c'est toujours donnant-donnant, gagnant-gagnant ! Quand on propose ici d'apporter 8 000 € par jeune foyer qui s'installe pour pouvoir devenir propriétaire de son logement ; c'est ce qui fait encore une fois la différence entre vous et moi en matière de politique sociale d'accès au logement, moi je crois que dans un pays comme la France où il y a 50 % de propriétaires (alors qu'au Danemark ou en Suède il y a 75 % de propriétaires), le rêve de tous les Français est de devenir propriétaire. A tous ceux qui bénéficient d'un prêt à taux zéro, nous avons offert la possibilité dans le département des Alpes-Maritimes, lorsqu'ils sont jeunes couples, de devenir propriétaires en leur donnant 8 000 €. Et effectivement, un an plus tard, on enregistre après avoir pris cette initiative qu'il y a 850 jeunes couples qui ont accédé à l'aide du conseil général et au prêt à taux zéro ; 850 !

Bien évidemment, cela est comptabilisé également dans les droits de mutation. Donc non seulement nous avons permis en termes d'aide sociale à l'accession à la propriété à des jeunes couples de devenir propriétaires, mais en même temps nous en avons des retombées budgétaires. C'est cela une bonne gestion, et je veux remercier celles et ceux d'entre vous qui représentent la majorité de cette Assemblée car je crois sincèrement qu'aujourd'hui une grande majorité de citoyens de ce département sont reconnaissants des résultats qui sont les nôtres. Les résultats qui

sont les nôtres sont ceux du département, sont ceux aussi quelque part d'un mieux vivre, d'un meilleur être et du sentiment d'une collectivité et d'un département qui avance pour beaucoup de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais vous dire. (*Applaudissements.*)

M. CUTURELLO.- M. le Président, juste un mot. Fidel Castro vient de m'appeler car il s'inquiétait de savoir si son record avait été battu.

M. ESTROSI.- C'est plutôt à M. Victor que vous devriez vous adresser ; cette référence, c'est la sienne, ce n'est pas la mienne mais c'est un peu la vôtre quand même.

Puisqu'il n'y a pas de vote sur ce rapport, je passe maintenant la parole à Mme Giudicelli pour le rapport n°3.

3. Ouverture de crédits d'investissements en l'absence du budget primitif voté au 1^{er} janvier de l'exercice 2006

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit d'une délibération que tout le monde connaît, pour assurer la continuité du service public, qui nous amène à voter certaines dépenses d'investissement habituelles.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?
Adopté.

Le rapport n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. ESTROSI.- M. Tabarot pour le rapport n° 4.

4. Mise en place d'une instance de coordination départementale et d'une commission ad hoc dans le cadre du schéma départemental de gérontologie

M. TABAROT.- M. le Président, je vous propose avec cette délibération la mise en place à la fois d'une instance de coordination départementale et d'une commission ad hoc dans le cadre du schéma gérontologique que nous avons adopté lors de la séance du 21 novembre dernier.

La première instance de coordination était prévue dans la rédaction du schéma avec pour mission à la fois :

- d'élaborer le processus d'évaluation permanente,
- de garantir la mise en oeuvre des orientations du schéma et donc de prestations de meilleure qualité pour les personnes âgées,
- de proposer des adaptations possibles à ce schéma en fonction de l'évolution de certaines situations, de 2006 à 2010.

Cette instance sera composée des principaux acteurs de gérontologie du département qui d'ailleurs pour la plupart participaient à la rédaction de notre document.

La deuxième instance que je vous propose de mettre en place, c'est une commission ad hoc, fruit de nos discussions lors de la précédente séance et bien sûr de votre volonté, M. le Président. Elle sera chargée d'apprécier les projets de création dans le département avec deux objectifs que je rappelle et qui étaient dans le schéma :

- de donner la priorité aux projets d'extension - création à caractère public et situés dans la zone qui en a le plus besoin, la zone littorale ;

- d'assujettir tous projets de création ou d'extension à une double obligation, notamment le nombre de lits qui ne peut être inférieur à 15 % de la capacité totale autorisée avec un tarif de 50 €/jour.

C'est un débat que nous avons déjà eu dans cette assemblée.

Je vous propose que cette commission soit composée de cinq élus de notre assemblée départementale ainsi que de cinq suppléants, et bien sûr je le rappelle, elle émettra un avis postérieur à celui du CROSM, avant la décision conjointe que vous avez à prendre, M. le Président, pour la création ou l'extension des établissements, avec le M. le Préfet.

Dernier point à rajouter : cette commission sera chargée de faire à notre Assemblée un bilan annuel de ses travaux.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Mme Boy-Mottard.

Mme BOY-MOTTARD.- M. le Président, je vous remercie ; juste quelques mots sur la création de la commission ad hoc évoquée dans la deuxième partie de la délibération.

Cette mission nous intéresse tout particulièrement car elle a pour objet la vérification du respect des critères qui devront être retenus pour l'attribution des lits supplémentaires. Ces critères, nous avons eu l'occasion plusieurs fois de dire en commission des Affaires sociales qu'ils nous tiennent particulièrement à coeur. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'abord de donner la priorité aux projets d'extension à caractère public situés sur la zone littoral, et ensuite de garantir la part des lits devant revenir aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Or, s'agissant d'abord de la priorité à donner aux projets d'extension situés en zone littorale, nous regrettons qu'elle puisse apparaître un peu comme un vœu pieux dans la mesure où rien de bien concret ne semblait pouvoir en assurer l'effectivité. En effet, la seule chose que nous pouvons constater dans ce schéma, c'est le rapprochement physique si je puis dire, puisque c'est situé sur la même page, qui fait le constat d'une population âgée principalement domiciliée sur le littoral et la nécessité d'apporter une réponse de proximité favorisant le maintien des liens affectifs et sociaux. On peut donc en déduire effectivement que c'est pour favoriser les projets de création ou d'extension sur le littoral.

Mais outre le fait que ce n'est pas formellement inscrit dans le schéma, il n'est pas précisé que la priorité doit être apportée aux projets d'extension publique. Alors bien sûr, en commission, il nous a été dit que cela faisait partie des priorités du Président, un peu comme si cela devait suffire à nous rassurer ; je suis désolée, ce n'est pas vraiment le cas surtout que cette remarque a été faite à plusieurs reprises et pour des objectifs qui pourraient sembler, au moins en partie pour certains, contradictoires.

C'est ainsi par exemple que l'on nous a également parlé de la nécessaire activité des établissements situés dans le haut pays comme encore une priorité du Président.

M. ESTROSI.- Juste une seconde et je vous redonne la parole, Mme Boy-Mottard. Vous êtes en train de refaire le schéma départemental de gérontologie, c'est fini cela.

Mme BOY-MOTTARD.- Pas du tout ! Il y a une petite différence entre ce qu'il y a dans le schéma et ce que l'on trouve dans la délibération aujourd'hui, c'est pour cela que je fais le rapprochement. Cela ne va plus être très long rassurez-vous, en tout cas ce ne sera pas aussi long que les précédentes interventions auxquelles nous avons eu droit.

Parmi toutes ces priorités, haut pays, littoral, quelle est votre réelle priorité

M. le Président ? Je caricature un peu dans la mesure où effectivement les deux choses peuvent être conciliables ; la diversification prévue par le schéma de l'activité des établissements du haut pays, si elle est effective, peut nous permettre d'éviter que 50 % de cette activité soit consacrés à l'accueil des personnes âgées en provenance du littoral comme c'est le cas aujourd'hui et qui, vous en conviendrez, pose un problème majeur aux familles de ces personnes.

Pour en revenir à la délibération d'aujourd'hui, on peut constater que l'accent est donc mis sur les deux aspects qui nous inquiétaient, à savoir la zone littorale et le caractère public des projets d'extension. Donc nous sommes satisfaits que la commission ad hoc qui va être créée soit prévue pour opérer ce contrôle ; enfin nous regrettons quand même d'autant qu'il ait fallu attendre cette délibération pour que de telles précisions soient apportées. Dommage que cela ne figure pas dans le schéma départemental. Voilà pour la 1^{ère} série de critères.

S'agissant de la 2^{ème} série de critères, elle a pour objectif d'assujettir pour tout projet de création et d'extension l'établissement à une double obligation : le tarif maximal et la réalisation d'au moins 15 % des lits aux bénéficiaires de l'aide sociale, les plus âgés et ceux aux revenus modestes. Alors je serais tentée de dire : « *Ce n'est pas mal mais peut mieux faire.* »

Ce n'est pas mal car vous êtes partis de 10 % pour passer à 15 % et l'on voit aujourd'hui que sous notre pression répétée, souvent répétée, vous parlez même de retenir en priorité les projets proposant de réserver 20 % de lits à ces bénéficiaires.

Peut mieux faire car je ne suis pas sûre que l'ajout de cette formule apporterait quelque chose de vraiment nouveau. Un, ce n'est pas une obligation ; deux, cela ne figure pas dans le schéma départemental ; trois, il me semblait aller de soi qu'il y avait lieu de privilégier les projets proposant la proportion la plus

importante de lits ainsi réservés de la même manière qu'aujourd'hui, même si rien n'est précisé ; je suppose que si l'on nous propose 30 ou 40 % de lits, on privilégiera ces projets donc je ne vois pas trop ce que cela apporte.

Deux questions à partir de là. N'était-il pas possible de faire une obligation de ce seuil de 20 % plutôt qu'une simple incitation ? Le fait que cette incitation ne figure que dans la délibération d'aujourd'hui et pas dans le schéma départemental, quelle incidence cela est-il susceptible d'avoir ?

Et puis nous avons un problème d'interprétation et là j'aimerais bien une réponse assez précise : l'obligation de 15 % ou l'incitation de 20 % correspondent à quel pourcentage ? On nous parle de 15, 20 % de la capacité totale autorisée ; cette capacité totale correspond-elle à celle des nouveaux lits créés ou bien à la capacité totale de l'établissement, ce qui bien sûr peut être très différent lorsqu'il s'agit d'un projet d'extension. Vous prenez un établissement de 30 lits, si l'on veut créer 10 lits supplémentaires, 20 % cela va faire deux lits, si c'est sur le total cela en fera six. Donc nous vous demandons de nous rassurer sur ce point car pour nous il doit s'agir d'un pourcentage de la capacité totale de l'ensemble des lits et pas seulement de ce qui est proposé pour l'instant.

Pour en terminer, M. le Président, puisqu'il semble qu'ici on vous ait pris beaucoup pour le Père Noël aujourd'hui, même si vous-même étiez tenté un peu de glisser sur cette pente-là, et bien M. le Président, à l'approche des fêtes n'enlevez pas tout de suite votre habit rouge, votre barbe blanche, vos bottes, et si vous pouviez ajouter pour les personnes âgées en difficulté de notre département des lits supplémentaires dans des établissements suffisamment proches de leurs familles, nous vous en serions reconnaissants.

M. ESTROSI.- On ne va pas rouvrir le débat, ce n'est pas le lieu.

Mme BOY-MOTTARD.- Est-ce que l'on peut avoir la réponse à cette question ?

M. ESTROSI.- M. Tabarot va vous dire un mot. Il y a une page pour expliquer que l'on met en place une commission et où on prend soin qui plus est d'aller dans votre sens en précisant ce qui n'était pas explicité dans le document du schéma départemental gérontologique, le seuil des 20 %. Vous l'avez demandé, ce n'était pas inscrit, on le met et en plus vous voulez rouvrir le débat sur le schéma départemental !

Mme BOY-MOTTARD.- Ce sont 20 % de quoi ?

M. TABAROT.- Des nouveaux lits créés.

Mme BOY-MOTTARD.- Alors pourquoi vous dites « de la capacité totale » ?

M. ESTROSI.- Ce n'était pas la peine de refaire le débat pour cela.

On installe la nouvelle commission.

M. TABAROT.- Je reviens sur deux choses. Même si Mme Boy-Mottard n'a pas parlé aussi longtemps, elle a demandé beaucoup de choses ; j'ajoute simplement que, comme l'a souhaité Mme Boy-Mottard, il a été précisé que nous donnons la priorité aux projets d'extension à caractère public et situés sur la zone littorale. Donc c'est une application du schéma et c'est la mission de cette commission.

Deuxièmement, quand elle parle de pression répétée, je parlerai plutôt de concertation.

M. ESTROSI.- Pour avoir cette réponse, ce n'était peut-être pas la peine d'en dire autant.

M. TUJAGUE.- M. le Président, sur la composition de la commission.

M. ESTROSI.- Oui, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- La composition de la commission n'est pas une question mineure, d'ailleurs le débat qui se réengage là montre l'importance du rôle qu'elle va jouer.

Vous aviez exprimé le souhait que soient représentés dans cette commission tous les groupes qui siègent dans cette assemblée. Il nous a été répondu, je cite le rapporteur :

M. TABAROT.- Vous pouvez me citer, Philippe Tabarot.

M. TUJAGUE.- « *Le groupe communiste n'a rien à faire dans cette commission* » et le motif invoqué bien sûr c'est que nous avons exprimé au cours du débat une position différente de la majorité sur le schéma gérontologique.

Je ne vous cache pas que, dans un premier temps, j'ai pensé que notre collègue, M. Tabarot, faisait dans l'excès, subissait une forme d'intégrisme politique...

M. ESTROSI.- Oh non, non...

M. TUJAGUE.- M. le Président, laissez-moi arriver au bout ; je n'ai pas l'habitude d'employer de tels termes, il faut que nous soyons froissés par les propos qui ont été tenus pour que je m'exprime de cette façon.

M. le Président, vous nous proposez aujourd'hui toujours une composition à cinq, à la proportionnelle, ce qui signifie que tous les groupes ne seront pas représentés. Alors cela introduit un changement assez profond.

Il y a juste quelques minutes, vous faisiez allusion à votre volonté, que vous appliquez c'est vrai, de travail en commun, de respect des uns et des autres ; là, cela n'existe plus dans la mesure où cette commission serait constituée sur la base de cinq représentants élus à la proportionnelle. Nous ne participerons pas au vote dans un premier temps aujourd'hui bien que nous ayons conscience que cette commission est particulièrement utile, avec un rôle important à jouer, mais nous irons plus loin.

J'ai demandé à mes camarades du groupe communiste d'en tirer les leçons et de réfléchir à notre présence ou non dorénavant dans les commissions et groupes dans lesquels nous siégeons et où nous ne partageons pas toujours les mêmes points de vue que la majorité.

En ce qui me concerne, parce que j'ai été directement touché et froissé par les propos tenus par M. Tabarot, je ne vous cache pas, M. le Président, que si les choses restent en l'état je vous adresserai dès demain matin et en accord avec mes amis du groupe ma démission du conseil d'administration du Syndicat des stations du Mercantour. Je siége dans ce syndicat au titre de l'opposition et du groupe communiste en particulier, je ne partage pas toujours votre politique en la matière mais je m'efforce d'y participer, comme d'ailleurs tous les collègues de l'opposition, avec un esprit constructif aux travaux de cette commission ; et bien, j'en démissionne, M. le Président, dès demain matin. Vous me direz, cela ne changera pas grand-chose, peut-être, mais croyez que ces façons de répondre, y compris en commission, ne me semblent pas du tout acceptables dans une assemblée comme la nôtre avec les principes que vous tentez de mettre en œuvre ici même.

M. TABAROT.- M. le Président, juste un mot là-dessus sans polémiquer du tout. Loin de moi l'idée de brimer...

M. TUJAGUE.- Je ne suis pas brimé.

M. TABAROT.- Ou de vous empêcher de faire votre travail d'opposant ; dans cet esprit nous vous proposons de siéger dans cette commission comme titulaire ou suppléant et vous pourrez systématiquement participer aux travaux de cette commission en toute transparence. Simplement, la dernière fois, il ne me semblait pas très cohérent d'attaquer notre schéma gérontologique comme vous l'avez fait, – c'est votre droit d'opposant et je le respecte tout à fait – en disant (et je reprends encore le PV de la dernière fois) : « *Ce projet est aux antipodes des valeurs que nous défendons* » et demander lors de la commission à participer à la mise en oeuvre de ce projet à partir de cette commission ; cela me paraissait un souci. (*Brouhaha et exclamations dans l'hémicycle*)

C'est cela votre volonté de démocratie ? Les communistes ne veulent pas que je termine ! Laissez-moi terminer. Je vous dis simplement qu'il me semblait que ce n'était pas très cohérent par rapport à votre politique ; c'est votre droit de ne pas voter nos délibérations, c'est la démocratie même ; en revanche que vous soyez les premiers à demander à participer à la mise en place et à l'application de la décision et du schéma que nous avons voté et que vous avez attaqué très durement, cela ne me paraît pas cohérent. Après, si vous souhaitez participer, il n'y a aucun souci, on a créé justement cette commission pour avoir la plus grande transparence possible. Mais permettez-moi simplement de vous dire quand vous attaquez si fort le schéma que cela m'a un peu choqué que vous puissiez, la commission suivante, demander un poste au sein de cette commission que vous avez tellement décriée.

M. ESTROSI.- M. Tabarot, M. Tujague ; d'abord M. Tujague, vous avez un désaccord en commission. Ce n'est pas un drame, vous avez l'air de prendre cela comme un drame. D'un autre côté, vous dites s'il ne se passe pas ceci où cela, je démissionnerai de... Attendez, vous ne nous faites pas un cadeau en siégeant quelque part, vous ne pouvez pas d'un côté demander à siéger partout...

M. TUJAGUE.- Non, non, mais ne vous inquiétez pas !

M. ESTROSI.- Je vous ai écouté M. Tujague ! Alors, vous ne pouvez pas d'un côté demander à siéger partout, droit que je vous ai accordé et qui est tout à fait facultatif ; si vous voulez que l'on fasse la somme des collectivités de France et pour

beaucoup d'entre elles qui sont sous votre exécutif où l'on ne fait pas de place à l'opposition, si vous voulez, on fait le bilan.

D'un côté, vous ne pouvez pas dire « On veut être partout », je vous dis « Banco », moi je n'ai pas de souci là-dessus, il y a même des commissions pour la transparence où je donne des coprésidences, je mets tout le monde partout, et puis parce que l'on propose la mise en place d'une commission facultative, qui n'est nullement imposée par la loi, justement pour assurer un peu plus de transparence, pour que soient pré-instruits les dossiers qui ensuite seront à nouveau soumis en commission avant d'être présentés en Assemblée plénière ou à la commission permanente, on ne peut pas dire que l'on ne propose pas à tout le monde d'être partout à tous les échelons ! Je n'accepterai pas un procès en diabolisation sur un sujet où je pense être un président de collectivité le plus ouvert et le plus transparent de notre pays. Je vous ai toujours tendu la main, je vous ai toujours fait de la place partout et vous me dites « *Si on n'a pas la place que l'on veut, alors on s'en ira.* » Vous croyez me faire un cadeau ? C'est moi qui vous fais de la place partout, parce que vous le demandez, et je vous dis « Banco ».

M. VICTOR.- Et bien « cohérence ».

M. ESTROSI.- M. Victor, vous êtes en difficulté.

M. VICTOR.- Non, pas du tout.

M. ESTROSI.- Taisez-vous.

Dans cette affaire, que fait-on ? On prend le modèle de la commission d'appel d'offres qui, elle, est prévue par les textes et on l'applique à une commission facultative, en donnant une place à la proportionnelle alors que rien ne nous l'impose pour faire une place à l'opposition au titre des titulaires. En outre, on dit que l'on prend un suppléant, et on va plus loin, c'est-à-dire que je propose que dans cette commission, titulaires et suppléants soient ensemble conviés à participer aux travaux de chaque commission, et je vais même plus loin : je dis que les suppléants ne sont pas nominatifs, c'est-à-dire qu'ils sont suppléants de l'ensemble ; donc s'il manque deux élus titulaires, ce ne sont pas les élus suppléants d'un titulaire qui siégeront mais ce sont les élus dans l'ordre du tableau qui pourront participer à la commission en tant que membre avec voix délibérative.

Donc on ne peut offrir plus de représentativité à l'opposition, quels qu'aient été les propos en commission, j'ai une volonté ici – ce qui n'est pas le cas malheureusement de partout – mais en tout cas dans cette collectivité de faire de la place à tout le monde. La place vous est faite, vous pouvez y siéger et vous serez conviés à chaque commission. Maintenant, si vous ne souhaitez pas y participer c'est votre choix et il vous appartient, mais surtout je n'accepterai pas que vous fassiez à la collectivité départementale un procès selon lequel on ne vous aurait pas fait la place dans une commission tout à fait facultative où, qui plus est en ce qui nous concerne, nous avons veillé pour les critères qu'a rappelés Mme Boy-Mottard, qu'il y ait une parfaite représentation géographique du département des Alpes-Maritimes justement pour tenir compte des déséquilibres démographiques que nous avons connus au cours des années écoulées.

Voilà ce que je voulais vous apporter en réponse ; cela veut dire que s'il y a un accord général, les titulaires seraient quatre pour la majorité et un pour l'opposition.

Les suppléants : quatre pour la majorité, un pour l'opposition, sachant que les dix membres titulaires et suppléants étant conviés aux réunions de chacune de ces commissions, participeraient aux travaux ; donc un membre du groupe communiste et un membre du groupe socialiste seraient conviés à participer systématiquement à chaque réunion de la commission. Par ailleurs, dès lors qu'il y aurait un absent ou deux parmi les titulaires, la place dans la commission en termes de suppléance serait prise immédiatement en termes de place délibérative.

On ne peut pas faire mieux sincèrement. Après, que sur l'expression, vous ayez un débat avec le vice-président, cela fait partie du débat politique. Mais que vous fassiez publiquement le procès que dans cette collectivité qui se montre la plus exemplaire et qui était saluée par une revue à cet égard comme étant la collectivité qui faisait le plus de place à l'opposition, que vous nous disiez cela aujourd'hui et que vous nous fassiez ce procès, j'ai l'impression M. Tujague que vous n'avez pas bien lu le rapport ou la proposition qui vous est faite, ou bien que vous êtes engagé dans un faux procès et ce faux procès, je ne l'accepte pas, je le dénonce et je voulais le porter à la connaissance de chacun ici.

M. TUJAGUE.- M. le Président, je ne fais pas de faux procès, nous ne faisons pas de faux procès, nous avons apprécié jusqu'à aujourd'hui votre façon de faire.

M. ESTROSI.- Et je continue.

M. TUJAGUE.- Et vous continuez. Mais si vous continuez, M. le Président, ce n'est pas en faisant cette espèce de présentation compliquée, il y a des titulaires et il y a des suppléants, et quoi que l'on dise s'il y a deux mots qui sont employés cela à un sens.

Ou la commission est constituée d'un certain nombre de personnes qu'il vous appartient de fixer dans laquelle il y a une représentation de tous les groupes, ou bien il y a des titulaires et des suppléants sur la base de cinq mais c'est facultatif vous l'avez dit ; la composition dépend de votre proposition et de la décision de cette Assemblée, s'il y a un groupe de cinq à la proportionnelle, l'opposition ne sera représentée que par un groupe quel qu'il soit, je ne sais pas lequel, donc vous ne répondez pas à notre attente.

Ce n'est pas un faux procès, d'autant que la façon dont les débats se sont déroulés en commission dénote un changement avec ce que nous avons l'habitude d'avoir comme débat dans cette assemblée. Très bien, vous en restez là et bien nous, nous en restons là également.

M. ESTROSI.- C'est de toute évidence la recherche d'un incident de votre part mais ce n'est pas grave.

Je mets aux voix ce rapport. Vous prenez vos responsabilités, nous prenons les nôtres, nous faisons une grande ouverture comme nous le faisons systématiquement, je ne changerai pas de cap. Vous me direz que vous ne souhaitez plus figurer dans un certain nombre de commissions aux travaux desquelles nous vous proposons de participer, c'est peut-être un choix, un repositionnement à l'approche d'échéances, je ne sais pas, mais en tout cas c'est une attitude qui me paraît très idéologique et très politicienne. Ici, je ne veux pas de ce genre d'attitude et en tout cas je ne rentrerai pas dans ce type de comportement, je reste donc ouvert, il y a une place pour chacun d'entre vous ; vous participerez à tous les travaux de chacune des commissions, c'est votre choix, mais maintenant je ne peux pas le faire à votre place bien évidemment.

Mes chers collègues, je vous propose de mettre aux voix le rapport n° 4 dans lequel il est proposé de nommer comme titulaires :

M. TABAROT – M. VEROLA – M. GILLY – M. CESARI – pour la majorité.

Mme HERICORD – M. MANFREDI – Mme GIUDICELLI – M. COLOMAS –
comme suppléants pour la majorité.

Il y a un siège de titulaire et un siège de suppléant pour l'opposition et il faudrait m'indiquer les noms en séance, étant précisé que c'est l'ensemble de ces 10 noms qui participeront et appartiendront à la commission de travail ; les 10 membres seront convoqués à chacune des commissions et participeront aux travaux de la dite et lorsque des titulaires ne seront pas là, ce sont les suppléants dans l'ordre de nomination qui auront voix délibérative.

D'ailleurs, je vous fais une proposition pour aller plus loin, c'est que dans l'ordre des suppléances, nous mettons le membre suppléant de l'opposition en première position des membres suppléants, en n°1 sur les cinq suppléants, de sorte que systématiquement lorsqu'un titulaire sera absent c'est le premier suppléant de la liste, donc celui de l'opposition – s'il est présent bien évidemment –, qui siègera en qualité de titulaire. Je ne peux pas faire plus d'avancées que cela ; cela me paraît être une avancée considérable qui devrait vous permettre quasiment une fois sur deux quand on connaît les taux de présence dans les commissions de pouvoir y siéger au moins à une voix délibérative ; maintenant la balle est dans votre camp et il est difficile d'aller plus loin.

Donc sur cette base, avez-vous des noms à me proposer ? M. Knecht.

M. KNECHT.- M. le Président, afin que chacun puisse travailler du mieux possible, nous vous proposons Mme Boy-Mottard pour remplir cette mission.

M. ESTROSI.- Très bien. M. Tujague.

M. TUJAGUE.- Pas de proposition de suppléant.

M. ESTROSI.- A partir de là, la place de suppléant revient au groupe socialiste et Vert.

M. KNECHT.- Moi-même, M. le Président.

M. ESTROSI.- M. Knecht en qualité de suppléant. Je vous remercie et je mets maintenant aux voix la désignation de ces candidats. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

M. TUJAGUE.- Nous ne participons pas au vote.

M. ESTROSI.- Non participation au vote du groupe communiste.

Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à la majorité (non participation du groupe communiste).

M. ESTROSI.- Pour le rapport n°5, la parole est au Professeur Gilly.

5 Tarification des établissements sociaux et médico-sociaux habilités à l'aide sociale ou signataires de la convention tripartite – cadre d'évolution pour l'exercice 2006

M. GILLY.- M. le Président, il s'agit de l'évolution de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant comme population les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes.

Le taux d'évolution est fixé à 2 %, ce qui correspond au taux directeur des établissements hospitaliers de la santé ; cela concerne des dépenses prévisibles, en particulier des personnels.

Bien entendu, tout cela est modulable, suivant des critères d'extension, de restructuration et de compétences. J'en ai terminé.

M. ESTROSI.- Qui souhaite intervenir ?

M. ALBIN.- M. le Président, effectivement, même si cette augmentation est insuffisante pour subvenir aux réels besoins des établissements accueillant des personnes âgées, le taux de 2 % ne peut en aucun cas être dépassé compte tenu du niveau moyen de revenus de ces personnes ; il faut savoir que si l'on passe au taux moyen c'est 1 200€ par couple et le coût de placement c'est 1 500 €, c'est bien au-dessus des revenus.

En revanche vous vous étiez, me semble-t-il, prononcé lors de la dernière assemblée plénière sur votre volonté de prendre en compte des moyens supplémentaires que notre collectivité au travers de l'hébergement et de la dépendance pouvait accorder aux établissements pour justement bien remplir leur mission qui consiste d'une part à atteindre la démarche qualité, et d'autre part faire face avec un

maximum de préconisation et de moyens à la prise en compte du vieillissement des personnes qui sont accueillies.

Dans vos orientations budgétaires, dans ce dossier que vous nous présentez aujourd'hui, il n'y a rien qui intègre nous semble-t-il cette avancée que vous aviez laissé entrevoir lors de la dernière séance.

M. ESTROSI.- Très bien. Pr Gilly.

M. GILLY.- Je voudrais répondre à M. Albin que pour les personnes qui sont vraiment démunies, au-dessous du seuil de pauvreté, le Conseil général intervient vous le savez, donc cette population est protégée.

J'ai dit que tout ne peut pas être écrit, mais enfin il y a l'esprit de la lettre, cela existe même en justice ; tout est modulable nous l'avons dit. Nous avons dit que ce taux était appliqué mais qu'il était modulable suivant les besoins non seulement structurels mais dans les besoins de compétences et nous avons insisté bien entendu sur le contrôle de la qualité et également dans la nouvelle fonction qui doit être celle des établissements au regard des vieillissements.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

Je mets aux voix le rapport n°5. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe communiste. Il est adopté.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

M. GILLY.- Je voudrais faire remarquer M. le Président, que ce rapport avait recueilli l'unanimité des suffrages en commission.

M. ESTROSI.- Donc rapport adopté à l'unanimité en commission et avec l'abstention du groupe communiste en séance, d'accord. Nous ne sommes plus à une contradiction près.

La parole est à M. Pauget.

7. Dispositif mer – partenariat établi avec l'association Défi Voile Sud

M. PAUGET.- M. le Président, il s'agit d'un partenariat avec l'Association Défi Voile Sud qui est l'association support de notre skipper local Jean-Pierre Dick afin de l'aider pour les cinq années à venir à la participation de grandes courses telles que la Transat Jacques Vabre à laquelle il vient de participer et qu'il vient de remporter et la Route du Rhum ainsi que le Vendée Globe Challenge en 2008.

M. ESTROSI.- Je vous remercie ; excellente initiative. M. Victor.

M. VICTOR.- Juste un mot sur ce dossier. Si personnellement je doute, mais je ne demande qu'à être convaincu, je doute sur l'efficacité notamment pour les Alpes-Maritimes qui n'ont pas besoin d'une voile pour se faire connaître je pense, si je doute de l'efficacité des sommes importantes que nous mettons pour M. Jean-Pierre Dick et la société Virbac, si l'on persiste dans cette voie – et l'on s'abstiendra sur ce dossier, il me semble que cela représente plus une dépense à prélever sur le budget de la communication plutôt que sur la ligne du sport. On est loin de la question sportive en ce domaine même s'il s'agit de voile, de course, de compétition, de tout ce que l'on voudra.

Il me semble que c'est de la communication, cela fait partie des choix du département, OK, mais à ce moment-là ne prenons pas cet argent sur les crédits sport, prenons-le sur les crédits communication.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix. Abstention du groupe communiste, abstention de M. VINCIGUERRA.

Le rapport n°7, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et de M. VINCIGUERRA).

Mme Giudicelli, rapport n° 8 s'il vous plaît.

8. Rapport d'activités 2004 des services départementaux

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, pour ce rapport n° 8, il s'agit simplement de retracer les activités engagées par les services départementaux à la suite des décisions prises soit en assemblée plénière soit en commission permanente.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Pas d'interventions ? Des oppositions ? Abstentions ? Il est adopté.

Avant de clôturer la séance, je vous informe que l'Assemblée départementale se réunira le 27 janvier 2006 pour voter son budget primitif 2006.

La séance plénière est clôturée. J'ouvre la commission permanente. Je demande simplement au public et aux journalistes de bien vouloir nous quitter en les remerciant d'avoir suivi avec intérêt notre séance.

La séance est levée à 17 heures 45.